



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

MBPE
MINISTÈRE DU BUDGET ET
DU PORTEFEUILLE DE L'ÉTAT

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016



SOMMAIRE.....	3
LISTE DES TABLEAUX	5
LISTE DES ANNEXES.....	5
PARTIE INTRODUCTIVE	7
ÉDITORIAL	9
QUELQUES CHIFFRES CLES DE LA DGI EN 2016.....	10
PREMIÈRE PARTIE : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS	13
I. MISSIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS.....	15
A- Mission de politique fiscale.....	15
B- Mission d’assiette, de recouvrement et de contrôle de l’impôt.....	15
C- Mission de gestion du cadastre, du domaine de l’Etat et des hypothèques	15
II. ORGANISATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS EN 2016.....	15
A- Structure organisationnelle de la DGI	15
B- Comité exécutif issu de la nouvelle organisation de la DGI	16
DEUXIÈME PARTIE : PERFORMANCES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS.....	21
I. ÉLÉMENTS DE GESTION.....	23
A- Ressources humaines.....	23
B- Etat des services	24
C- Moyens matériels et financiers.....	25
D- Tissu fiscal	26
II. ÉVOLUTION DES PRÉVISIONS ET DES RECOUVREMENTS	28
A- Prévisions de recettes en 2016 par rapport à 2015	28
B- Réalisations globales de recettes fiscales en 2016.....	28
C- Principales caractéristiques des recettes recouvrées en 2016	28
TROISIÈME PARTIE : GRANDES RÉFORMES DE L’ADMINISTRATION FISCALE EN 2016 ...	31
I. MESURE D’ELARGISSEMENT DE L’ASSIETTE.....	33
A- Mesure d’amnistie fiscale	33
B- Opérations de recensements ciblés	33
II. LIVRE FONCIER ELECTRONIQUE : UN OUTIL MODERNE POUR LA CÉLÉRITÉ ET LA SECURITÉ DANS LA GESTION DES ACTES DE LA CONSERVATION FONCIÈRE	34
A- Présentation des étapes de la mise en place du LIFE	35
B- Niveau de pénétration du LIFE.....	36

III. MISE EN PLACE DES TÉLÉPROCÉDURES : E-LIASSE ET E-IMPÔT	36
A- Mise en place d'une solution pour la dématérialisation des états financiers : E-LIASSE...	36
B- Mise en place d'une plateforme informatique pour la déclaration et le paiement des impôts et taxes en ligne : e-impots.gouv.ci.....	37
IV. REFORMES ADMINISTRATIVES ET ORGANISATIONNELLES	40
A- Création d'une Direction des Moyennes Entreprises et de deux (2) nouveaux Centres des Moyennes Entreprises	40
B- Amélioration de l'organisation fonctionnelle de la DGI.....	41
V. LES AUTRES ACTIVITÉS CONNEXES.....	41
A- Amélioration du rapport sur la dépense fiscale	41
B- Cadre d'échange fructueux avec les parties prenantes	41
C- Bénéfices des activités de coopération.....	42
CONCLUSION	43
ANNEXES	47
TABLE DES MATIÈRES.....	61

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Répartition des personnels par grade et formation de base	23
Tableau 2 : Répartition des personnels selon les missions et la formation de base	24
Tableau 3 : Evolution des services et répartition par mission de 2014 à 2016	24
Tableau 4 : Répartition des budgets de fonctionnement et d'investissement	25
Tableau 5 : Assujettis aux impôts professionnels.....	26
Tableau 6 : Assujettis à l'impôt foncier	26
Tableau 7 : Evolution des parcelles cadastrées	27
Tableau 8 : Evolution des parcelles imposées	27
Tableau 9 : Emissions d'impôt foncier.....	27
Tableau 10: Synthèse de la classification des natures d'impôts	29
Tableau 11 : Tableau récapitulatif des prévisions et réalisations	34
Tableau 12 : Etapes de la mise en place du LIFE.....	35

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1: Services centraux de la DGI.....	49
Annexe 2: Services extérieurs de la DGI.....	50
Annexe 3: Comparaison des recettes brutes aux prévisions 2016/2015 par nature d'impôts	51
Annexe 4: Répartition des recettes brutes par type de recouvrement	52
Annexe 5: Nombre de contribuables assujettis aux impôts professionnels	53
Annexe 6: Contribuables assujettis aux impôts professionnels	54
Annexe 7: Répartition du personnel par direction et par formation de base	54
Annexe 8: Répartition du personnel par direction et par catégorie	55
Annexe 9: Répartition des personnels par grade	55
Annexe 10: Effectifs des Directions Régionales d'Abidjan.....	56
Annexe 11: Effectifs des Directions Régionales de l'Intérieur	56
Annexe 12: Rapport de masculinité.....	57
Annexe 13: Evolution des services de la DGI 2014 à 2016	57
Annexe 14: Répartition des budgets de fonctionnement et d'investissement	57
Annexe 15: Récapitulatif du matériel roulant par Direction	58
Annexe 16: Récapitulatif du matériel informatique par Direction et RPI	59



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail



MINISTÈRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE

CHARGE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ÉTAT

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS

ÉDITION OFFICIELLE **2016**



Edition Livre



Edition Clé USB

www.dgi.gouv.ci
Consultation gratuite



● **A jour des dispositions de l'annexe fiscale 2016 et de diverses ordonnances**

Disponible à : - la Cité Administrative Tour E, 11^{ème} étage, porte 49

- la Librairie de France

- la FNAC

Direction de la Communication et de la Qualité / Tél +225 20 21 75 61 / 20 22 65 82 / 20 22 65 02

Email : infodgi@dgi.gouv.ci / Site web : www.dgi.gouv.ci / ligne verte 800 88 888

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2016

**PARTIE
INTRODUCTIVE**





Cérémonie de passation de charges entre les DGA, Messieurs N'CHO Claver et KOUA Assémian Paul, assurant l'intérim de Monsieur ABINAN Kouakou Pascal, ancien Directeur général des Impôts, avec le nouveau Directeur Général des Impôts, Monsieur OUATTARA Sié Abou, en présence du Ministre auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, Monsieur Abdouhramane CISSE et de l'Inspecteur Général des Finances Monsieur SYLLA Lassana. La cérémonie s'est déroulée le mercredi 22 Juin 2016 au 10^{ème} étage de la Tour E à la cité Administrative.



**Monsieur OUATTARA Sié Abou,
Un réformateur à la tête de la
Direction Générale des Impôts**

Quelle est votre vision de la nouvelle DGI ?

La Direction Générale des Impôts a pour ambition d'être une administration moderne et modèle, résolument tournée vers l'excellence afin de répondre aux défis économiques et financiers de notre pays.

Dans cette perspective, nous nous employons, sous la supervision de nos autorités, en particulier Monsieur le Président de la République, Son Excellence Alassane OUATTARA et le Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, M. Abdourahmane CISSE, à faire de la DGI une administration de service, à l'écoute de ses clients, et une administration financière et économique performante au service de l'Etat.

La vision que nous voulons partager avec l'ensemble de nos collaborateurs, est fondée sur les valeurs inscrites dans notre Charte d'Ethique, notamment le respect des lois et règlements, le respect du bien public, la conscience professionnelle, la reconnaissance du mérite, et la responsabilité de tous les acteurs de notre équipe dans la dynamique du changement.

Quelles sont les réformes les plus importantes qui soutiennent cette vision ?

Les nouveaux engagements de service impliquent quatre axes de réformes qui sont les leviers nécessaires pour atteindre le niveau de performance souhaitée :

- Une législation fiscale simple, adaptée au niveau de civisme des populations et aux objectifs budgétaires et économique du Gouvernement ;
- Une organisation fonctionnelle et pragmatique, appuyée sur des ressources humaines de qualité et des moyens matériels et financiers suffisants et disponibles ;
- Une stratégie efficace de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale ;
- Une meilleure offre de service aux usagers clients.

C'est autour de ces axes que nous allons bâtir notre stratégie et déployer nos activités.

Un nouveau décret pris avec la création de nouvelles directions centrales : quels sont l'essence et le sens de cette nouvelle organisation ?

Le décret n° 2016-869 du 03 novembre 2016 portant organisation du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat a apporté des innovations majeures dans l'organisation des structures centrales de la Direction générale des Impôts.

La philosophie qui sous-tend cette nouvelle organisation, et qui traduit notre vision, est de rendre notre administration plus dynamique, et plus réactive grâce notamment au recadrage des directions centrales sur leurs missions de conception et de définition de la stratégie, de planification, de suivi et d'évaluation. Ainsi, les unités opérationnelles seront plus performantes grâce à l'encadrement efficace des tutelles centrales.

C'est dans cette logique que l'ancienne Direction des Enquêtes et Vérifications Fiscales (DEVF) a été scindée en deux directions : la Direction des Vérifications Fiscales Nationales (DVFN) et la Direction des Enquêtes, du

Renseignement et de l'Analyse Risque (DERAR). Dans leurs attributions, la DVFN a pour missions de concevoir et d'évaluer la politique du contrôle fiscal et de mener les opérations de contrôles sur les entreprises de grande envergure. Il est important de noter que le contrôle fiscal, lui-même a été déconcentré.

Quant à la DERAR, elle joue un rôle d'investigation, afin de mettre à la disposition des services de contrôle, les informations nécessaires, et de définir le profil des contribuable à risques grâce à des monographies sectorielles.

Par ailleurs, l'on note la scission de la Direction des Ressources Humaines et des Moyens généraux en deux directions : une Direction des Ressources Humaines et de la Formation (DRHF) chargée de la planification des besoins en personnel, de la formation de nos cadres, de la gestion des carrières, de l'évaluation de la performance des agents et de la mise en œuvre de la politique sociale de la DGI et une Direction des Moyens Généraux et de l'Équipement, dont les missions sont d'assurer la préparation, l'exécution et le suivi de l'exécution du budget de la DGI, ainsi que la gestion et l'entretien des outils de production.

De même, il a été également créé une Direction des Moyennes Entreprises qui s'occupe de l'encadrement des Centres des Moyennes Entreprises et une Recette Générale des Impôts chargée de définir les politiques de recouvrement et d'assurer la centralisation des opérations comptables.

En définitive, avec cette nouvelle organisation, le nombre de directions centrales est passé de 11 à 14 en 2016.

Quel bilan faites-vous de l'année 2016 ?

L'année 2016 a été marquée par des points de progrès, malgré les difficultés. En effet, au titre des progrès, la Direction générale des Impôts a enregistré une hausse de plus de 150 milliards de francs CFA des recouvrements par rapport en 2015, ce qui représente un taux de progression de 15 % de 2015 à 2016.

Par ailleurs, des réformes structurelles ont été initiées ou mises en œuvre, à l'effet de consolider les acquis et maintenir la trajectoire de croissance. Les actions les plus significatives ont porté sur l'administration de l'impôt, la réorganisation des services et le renforcement des actions opérationnelles.

Au niveau de la politique fiscale, la Direction générale des Impôts a institué la télé-déclaration et le télépaiement après le succès du formulaire unique.

Ainsi, les téléprocédures seront utilisées dès le premier trimestre 2017, par les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 200 millions via le lien www.e-impots.gouv.ci. En outre, le Livre foncier électronique est déployé. Il est entré dans sa phase d'exploitation opérationnelle et utilisé par les professionnels du secteur à travers le lien <http://econsultation.dgi.gouv.ci>.

En matière d'organisation, l'accent a été mis sur la distinction entre les structures de conception et celles chargées de l'exécution, en intégrant surtout au niveau du contrôle fiscal, la dimension de l'analyse risque.

En ce qui concerne les actions opérationnelles, le recensement ciblé, l'amnistie fiscale, le contrôle et les actions en recouvrement sur les créances fiscales ont favorablement impacté les résultats.

Cependant, il est important de ne pas négliger les difficultés auxquelles nous avons été confrontées en 2016, notamment l'insuffisance de ressources de fonctionnement et d'investissement, tout comme la non réalisation de certaines hypothèses économiques sur lesquelles les prévisions de recettes ont été faites.

Quel message à l'endroit de vos collaborateurs pour une adhésion totale à la nouvelle vision que vous souhaitez imprimer à la DGI et à l'atteinte des résultats ?

Afin de traduire en résultats concrets notre vision et nos engagements, j'invite tous les agents, chacun à son niveau, à s'impliquer entièrement dans l'exécution de nos missions et à cultiver l'esprit de sacrifice et du don de soi dans l'exercice de nos fonctions.

Pour ce faire, j'engage l'ensemble des agents de la DGI au renforcement de l'esprit d'équipe, de solidarité, de cohésion au sein de notre grande famille.

A cet effet, le Comité de direction se tient à la disposition des services pour leur expliquer les nouvelles orientations et leur apporter l'accompagnement nécessaire.

Je voudrais surtout indiquer à tous nos collaborateurs, que la réalisation des objectifs que le Gouvernement nous fixe chaque année est un impératif, c'est une obligation de résultats.

C'est pourquoi, je voudrais pouvoir compter sur le sens du devoir et de la responsabilité de tous les agents, qui n'ont d'ailleurs jamais manqué de faire preuve de dépassement de soi et qui ont toujours pris des initiatives porteuses de progrès.

C'est enfin l'occasion, pour moi, en tant que premier responsable de notre Administration, d'exhorter tous les acteurs à nous rassembler autour des idéaux de notre Nation : Union-Discipline-Travail. Telle sera notre plus grande contribution à l'émergence de la Côte d'Ivoire, sous la haute autorité de Monsieur le Président de la République, Son Excellence Alassane OUATTARA.

L'année 2016 a été un succès ; 2017 sera, je le pense, encore meilleure.

Interview réalisée le 31 décembre 2016

OUATTARA Sié Abou

Directeur Général des Impôts

RECOUVREMENT

- 1 821,4 milliards de recettes brutes
- 47,5 milliards de recouvrement suite au contrôle fiscal
- 1 696,8 milliards de paiements spontanés
- 83,8 milliards d'arriérés recouverts

ASSIETTE DES IMPÔTS DIVERS

- 78 215 contribuables
- 21 176 contribuables régime simplifié d'imposition (RSI)
- 12 494 contribuables régime normal d'imposition (RNI)
- 41 538 contribuables régime de l'impôt synthétique (IS)

ASSIETTE DES IMPÔTS FONCIERS

- 339 365 assujettis
- 334 321 personnes physiques
- 5 044 personnes morales
- 465 829 parcelles imposées

COÛTS DES EXONÉRATIONS FISCALES

- 118,2 milliards à fin 2016 pour 11 816 bénéficiaires
 - 84,7 milliards de coûts fiscaux de TVA
 - 22 milliards de coûts fiscaux de BIC
- 44,5 milliards (soit 37,6 %) de coûts fiscaux accordés aux entreprises du secteur des services.

CONTRÔLE FISCAL

- 1 986 notifications définitives
- 67 milliards de redressements fiscaux
- Un taux de recouvrement de 51,3 % suite à contrôle

ADMINISTRATION FISCALE

- 4 157 agents toutes catégories confondues
- 14 directions centrales
- 221 services d'assiette
- 245 services de recouvrement
- 26 services de contrôle
- 653 services opérationnels contre 639 en 2015

MINISTÈRE DU BUDGET ET
DU PORTEFEUILLE DE L'ÉTAT



DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS



RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2016

PREMIÈRE PARTIE

PRÉSENTATION
DE LA DIRECTION
GÉNÉRALE DES IMPÔTS





Tour E, cité administrative, Plateau - siège de la direction générale des Impôts

L'article 29 du décret n° 2016-869 du 03 novembre 2016 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, fixe les missions et définit l'organisation de la Direction Générale des Impôts.

I. MISSIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

Plusieurs missions sont confiées à la Direction générale des impôts. Ces missions peuvent être regroupées en trois catégories : la mission de politique fiscale, la mission d'assiette, de recouvrement et de contrôle de l'impôt et la mission de gestion du cadastre, du domaine de l'Etat et des hypothèques.

A. Mission de politique fiscale

Les missions de politique fiscale confiées à la DGI se déclinent comme suit :

- préparer, négocier et appliquer les conventions fiscales internationales ;
- gérer le contentieux fiscal ;
- promouvoir le civisme fiscal.

B. Mission d'assiette, de recouvrement et de contrôle de l'impôt

Les principales missions à ce titre sont les suivantes :

- mener les opérations d'assiette ;
- effectuer le recouvrement des recettes fiscales et parafiscales autres que les recettes de porte ;
- la liquidation et le contrôle de l'impôt pour le compte de l'Etat et des collectivités locales.

C. Mission de gestion du cadastre, du domaine de l'Etat et des hypothèques

La DGI est chargée d'assurer :

- la conception, la création et la gestion du cadastre en zones urbaines et rurales ;
- la conservation de la propriété foncière et des hypothèques ;
- la gestion financière du domaine de l'Etat et des biens en déshérence ;
- les opérations d'enregistrement et de timbre ;

II. ORGANISATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS EN 2016

A. Structure organisationnelle de la DGI

Conformément au décret ci-dessus cité, la Direction générale des Impôts comprend :

- l'Inspection Générale des Services fiscaux ;
- la Direction de la Législation, du Contentieux et, de la Documentation ;
- la Direction des Ressources humaines et de la Formation ;
- la Direction des Moyens généraux et de l'Équipement ;
- la Direction de la Planification, des Etudes et des Statistiques fiscales ;
- la Direction de l'Informatique ; la Direction des Grandes Entreprises ;
- la Direction des Moyennes Entreprises ;
- la Direction des Opérations d'Assiette ;
- la Recette générale des Impôts ;
- la Direction des Vérifications nationales ;
- la Direction des Enquêtes, du Renseignement et de l'Analyse-risque ;
- la Direction du Domaine, de la Conservation foncière, de l'Enregistrement et du Timbre ;
- la Direction du Cadastre ;
- la Direction de la Communication, de la Qualité et de la Promotion Civisme Fiscal ;
- des services rattachés.
- des Services extérieurs.

B. Comité exécutif issu de la nouvelle organisation de la DGI

LE COMITE EXECUTIF ISSU DE LA NOUVELLE ORGANISATION DE LA DGI



Mme BAMBA Maférima épouse M'BAHIA

Directeur Général Adjoint

Madame BAMBA Maférima épouse M'BAHIA est chargée de la supervision et du suivi des activités relevant de la gestion des ressources humaines, des programmes de formation, des moyens généraux et de l'équipement; du schéma directeur informatique ; des projets d'audits, d'équipements informatiques et de modernisation du système d'information ; des études et statistiques fiscales ; de la communication interne, de la promotion du civisme fiscal et de la qualité ; de la coopération internationale.



M. CISSE Aboubakari

Directeur Général Adjoint

Monsieur CISSE Aboubakari est chargé de l'organisation, du suivi et de l'animation des services pour les matières relevant de l'assiette de l'impôt ; du recouvrement et de la comptabilisation des recettes fiscales ; du cadastre et des questions connexes ; du domaine, de la conservation foncière, de l'enregistrement et du timbre.



Mme KADIO Véronique Epouse BAMBA

Inspection Générale des Services Fiscaux

L'Inspection générale des Services Fiscaux est rattachée à la Direction Générale. Elle est chargée du contrôle et de l'audit interne des Services fiscaux et de toute étude à la demande du Directeur général, en collaboration avec l'Inspection générale des Finances.



**M. ÉTTIEN Bonon
Anoh Eugène**

*Inspecteur Général Adjoint
des Services Fiscaux*



**M. DOSSO
Sori Ibrahim**

*Inspecteur Général Adjoint
des Services Fiscaux*

COULIBALY Drissa***Direction des Ressources Humaines et de la Formation*****Missions :**

- assurer la planification des besoins en personnel de l'Administration fiscale ;
- assurer la formation du personnel en rapport avec toutes les institutions compétentes ;
- assurer la gestion de la carrière des agents ;
- tenir la base de données des agents de l'administration fiscale ;
- assurer l'évaluation annuelle de la performance du personnel ;
- mettre en œuvre la politique sociale de l'administration fiscale ;
- suivre les relations entre la Direction générale et les organisations socioprofessionnelles.

**PALÉ SIÉ Amadou*****Direction Des Moyens Généraux et de l'Équipement*****Missions :**

- assurer la préparation, l'exécution et le suivi de l'exécution du budget de la Direction générale des Impôts, y compris la passation de marchés ;
- assurer la tenue de l'état statistique, la gestion et l'entretien du patrimoine mobilier et immobilier ;
- assurer la gestion et l'entretien du parc automobile ;
- assurer la programmation des besoins des services en fournitures, équipements de bureaux et de reprographie, la gestion des stocks ;
- veiller à la maintenance des outils de production de l'Administration fiscale.

**COULIBALY Arsène*****Direction de la Planification, des Études et des Statistiques Fiscales*****Missions :**

- réaliser les études prospectives de la Direction générale des Impôts ;
- élaborer le plan de référence qui décline les actions et les résultats attendus ;
- élaborer les indicateurs de performance et gérer les systèmes d'évaluation ;
- préparer les rapports trimestriels et annuels de la Direction générale des Impôts ;
- élaborer les prévisions de recettes fiscales ;
- élaborer et diffuser les statistiques fiscales ;
- analyser les recettes fiscales ;
- réaliser des études économiques et d'impact des mesures fiscales ;
- élaborer le rapport relatif aux dépenses fiscales ;
- assurer la collecte et la gestion des états financiers des entreprises dans le cadre d'un guichet unique.

**KOIDOU Békounoudjo*****Direction des Grandes Entreprises*****Missions :**

- Gérer et contrôler y compris la vérification générale de comptabilité, les entreprises inscrites à son fichier ;
- Recouvrer les impôts et taxes dont sont redevables les entreprises inscrites à son fichier.





CAMARA Abdoulaye

Direction de la Législation, du Contentieux et de la Documentation

Missions :

- préparer et élaborer les textes fiscaux ;
- réaliser toute étude relative à la législation et aux procédures fiscales dans le cadre des réformes et de la modernisation de l'administration fiscale ;
- instruire les demandes d'informations et les requêtes en interprétation du dispositif fiscal ;
- assurer le suivi des relations internationales notamment des conventions fiscales et de la réglementation communautaire ;
- instruire les réclamations contentieuses administratives et juridictionnelles ;
- instruire les recours gracieux et les actes de transactions ;
- contribuer en liaison avec les autres services, à l'élaboration de la doctrine et de veiller à sa diffusion ;
- assurer le secrétariat de la Commission mixte paritaire et instruire les dossiers dont celle-ci est saisie.



KONÉ Soungalo

Direction des Vérifications Fiscales Nationales

Missions :

- concevoir la politique de contrôle fiscal de la Direction générale des Impôts ;
- tenir les outils de gestion automatique du contrôle fiscal ;
- élaborer périodiquement les statistiques relatives à l'exécution et au rendement du contrôle fiscal ;
- mutualiser les expériences des différents services en matière de contrôle ;
- élaborer les monographies du contrôle fiscal ;
- élaborer le programme annuel de renforcement des capacités des agents chargés du contrôle ;
- procéder à la vérification des entreprises de groupes, des entreprises transnationales et des dossiers à fort enjeu fiscal inscrits à son programme ;
- lutter contre la fraude et l'évasion fiscales.



KANGA Bruno

Direction des Opérations d'Assiette

Missions :

- coordonner les opérations d'assiette des impôts divers ;
- assurer la gestion des exonérations et des régimes spéciaux ;
- réaliser les études et définir des stratégies pour la maîtrise de la gestion fiscale des grandes filières agricoles et minières ;
- promouvoir et développer la fiscalité locale.



AHUÉLIE MANOUAN Alain-Marie

Direction des Moyennes Entreprises

Missions :

- Gérer et contrôler y compris la vérification générale de comptabilité, les entreprises inscrites à son fichier ;
- Recouvrer les impôts et taxes dont sont redevables les entreprises inscrites à son fichier.

SÉKA Yvan Serge***Direction des Enquêtes, du Renseignement et de l'Analyse-Risque*****Missions :**

- rechercher le renseignement à des fins fiscales ;
- assurer le suivi et le recoupement des informations sur les différents secteurs d'activités et leur mise à disposition des services compétents de la Direction générale des Impôts ;
- élaborer les monographies des contribuables à risque à l'attention des services de contrôle ;
- élaborer, sur la base des données et informations disponibles, le projet de programme de contrôle fiscal des services, en assurer le suivi et l'évaluation ;
- développer un système d'alerte précoce sur le rendement des secteurs d'activités et d'entreprises majeures ;
- faire l'analyse du risque fiscal des entreprises et des secteurs d'activités et de la cartographie des risques ;
- procéder à l'analyse de cohérence des informations produites par l'ensemble des services de la Direction générale des Impôts, des régies financières du Ministère et du secteur privé ;
- assurer l'échange d'informations et de renseignements avec les autres administrations, organismes ou institutions ;
- produire des rapports trimestriels sur l'accroissement types et les mettre à la disposition des services pour exploitation.

KABA DIAKITÉ Amadou Tidiane***Direction du Domaine, de la Conservation Foncière, de l'Enregistrement et du Timbre*****Missions :**

- assurer la gestion financière du domaine mobilier et immobilier de l'Etat ;
- assurer la conservation de la propriété foncière et des hypothèques ;
- assurer la mise en œuvre et la gestion du Livre foncier électronique ;
- assurer la coordination des activités de conservation de la propriété foncière et des hypothèques ainsi que la centralisation et la répartition des salaires des conservateurs ;
- assurer le recouvrement des prix de cession ou de vente, des droits, taxes et redevances de toute nature provenant de l'occupation ou de l'exploitation du Domaine urbain et rural de l'Etat
- assurer le recouvrement des revenus générés par les biens placés sous séquestre, des successions et biens vacants. Ces revenus sont consignés dans une banque publique par les soins du Directeur du Domaine, de la Conservation, de l'enregistrement et du Timbre ;
- assurer le recouvrement des droits et taxes dus pour l'accomplissement des formalités en matière de conservation de la propriété foncière et des hypothèques ;
- faire des propositions en matière de réglementation relative aux droits d'enregistrement et de timbre, à l'enregistrement des actes judiciaires, coordonner et de contrôler son application.



KANATÉ Mafémory
Direction de l'Informatique

Missions :

- exécuter la politique informatique de la Direction générale des Impôts ;
- conduire les travaux d'élaboration des projets du schéma directeur informatique ;
- élaborer et mettre en œuvre le développement des applications ;
- assurer la gestion de l'exploitation, de la maintenance des équipements et de l'assistance aux utilisateurs ;
- assurer la sécurité et le fonctionnement des réseaux et des applications.



KOUAMÉ Dakoua, épouse ALBUGUES
Direction du Cadastre

Missions :

- procéder à la création et assurer la conservation du cadastre en zones urbaine et rurale ;
- coordonner les activités cadastrales des services extérieurs de la Direction générale des Impôts ;
- coordonner les opérations d'Assiette et assurer le suivi de la performance des services en matière de recouvrement de l'impôt foncier ;
- assurer le suivi des dégrèvements en matière d'impôt foncier ;
- instruire les demandes de remises gracieuses en matière d'impôt foncier ;
- procéder à l'expertise et à l'évaluation immobilière.



KOUAZAN Mireille
Direction de la Communication, de la Qualité et de la Promotion Du Civisme Fiscal

Missions :

- mettre en œuvre la politique de relations publiques ;
- mettre en œuvre la politique de communication interne et externe de la Direction générale des Impôts ;
- mettre en œuvre la démarche Qualité de la Direction générale des Impôts ;
- promouvoir le civisme fiscal.



SARR Aboubacar
Recette Générale Des Impôts

Missions :

- mettre en œuvre la politique de recouvrement ;
- établir les programmes d'action en recouvrement et en assurer le suivi de l'exécution ;
- établir les restes à recouvrer, notamment ceux des sociétés en faillite, en liquidation ou en mutation et procéder à leur recouvrement ;
- centraliser et suivre les restes à recouvrer ;
- coordonner l'action en recouvrement ;
- assurer le suivi et la centralisation des opérations comptables des redevables principaux des Impôts et l'intégration desdits écritures dans la balance générale du Trésor ;
- procéder à l'étude, à l'instruction des demandes d'admission en non-valeur et assurer le suivi des états des cotes irrécouvrables.

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2016

DEUXIÈME PARTIE

PERFORMANCES
DE LA DIRECTION
GÉNÉRALE DES IMPÔTS





Depuis le début des années 2000, la DGI a mis en place un système de gestion par objectif. Ainsi, un objectif global est assigné à chaque direction opérationnelle. Cet objectif est ensuite éclaté entre les différents services opérationnels. Cette politique permet non seulement d'évaluer les performances opérationnelles des services de la DGI, mais aussi d'évaluer les performances de la DGI elle-même à travers tous ses éléments de gestion.

I. ÉLÉMENTS DE GESTION

Les éléments de gestion comprennent l'ensemble des ressources dont la DGI a disposé pour son fonctionnement en 2016. Ils comprennent notamment, les ressources humaines, le budget, les services, les éléments d'assiette et de recette.

A. Ressources humaines

1. Effectif global de la DGI en fin d'année 2016

L'effectif de la DGI en 2016 s'élève à **4 157** agents contre **4 113** en 2015, soit une augmentation nette de **44** agents découlant des flux d'entrées et de sorties. Au titre des entrées, la DGI a enregistré, en 2016, 78 agents contre 146 en 2015. En ce qui concerne les sorties, le nombre total est de 34 agents.

Ce personnel à fin décembre 2016, est composée de :

- **2 175 fiscalistes**, soit 53,6 % de l'effectif global ;
- **1 885 non fiscalistes** (46,4 %) ;
- **97 agents de sécurité** (69 policiers et 28 gendarmes).

2. Répartition par grade et par formation de base

Selon les formations de base, l'effectif de la DGI comporte à la fois des agents fiscalistes, ceux ayant reçu une formation en fiscalité à quelque niveau que ce soit, et des non fiscalistes. Cette dernière catégorie est constituée d'agents de divers horizons et qui occupent des fonctions supports, techniques ou d'administration générale (informaticiens, géomètres, assistants comptables, statisticiens, agents de bureau, agents spécialisés des travaux publics, agents de sécurité, etc.).

Tableau 1 : Répartition des personnels par grade et formation de base

	A4 - A7		A3 - A2		B1 - B3		C-D		TOTAL	
	Cadres supérieurs		Cadres moyens sup.		Cadres moyens		Autres agents			
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Fiscalistes	630	604	466	490	608	626	471	485	2 175	2 205
Non fiscalistes	221	198	322	284	778	781	564	548	1 885	1 811
TOTAL	851	802	788	774	1 386	1 407	1 035	1 033	4 060	4 016

Source : DRHMG, nos calculs

La structure selon les grades de l'effectif 2016 se présente comme suit :

- cadres supérieurs (conception et encadrement: **A₄ et +**) : **21 %** ;
- cadres moyens supérieurs (agents d'encadrement : **A₂, A₃**) : **19,4 %** ;
- cadres moyens (agents d'encadrement et d'exécution : **B₃**) : **34,1 %** ;
- autres agents (agents d'exécution : C et D) : **25,5 %**.

3. Distribution du personnel par grandes missions de la DGI

Les principales missions de la DGI notamment l'établissement des droits, le contrôle et le recouvrement des impôts et taxes sont principalement dévolues aux fiscalistes. On note, cependant, une percée des non fiscalistes dans le recouvrement.

Tableau 2 : Répartition des personnels selon les missions et la formation de base

Mission	Fiscalistes	Pourcentage	Non fiscalistes	Pourcentage	Total général
Encadrement	547	69,8 %	237	30,2 %	784
Assiette	911	75,5 %	296	24,5 %	1 207
Recouvrement	554	61,9 %	341	38,1 %	895
Contrôle	125	92,6 %	10	7,4 %	135
Appui		0,0 %	333	100,0 %	333
Autre	38	5,7 %	626	94,3 %	664
Total général	2 175		1 843		4 018

Source : DRHMG, nos calculs

B. État des services

En 2016, la Direction Générale des Impôts a poursuivi sa politique de déconcentration des services. Dans ce cadre, 14 nouveaux services ont été créés. Le nombre total des services est ainsi passé de 639 en 2015 à 653 à fin décembre 2016. La répartition de ces services par type de mission est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Evolution des services et répartition par mission de 2014 à 2016

Services par métier	2014	2015	2016	ECART
Services d'encadrement	93	103	105	2
Services d'assiette	214	215	221	6
Services de recouvrement	242	243	245	2
Services de contrôle	21	22	26	4
Services techniques	55	56	56	0
Total	625	639	653	14

Source : DRHMG

C. Moyens matériels et financiers

1. Matériels roulants

Le parc automobile a enregistré une dotation supplémentaire de 11 véhicules, ce qui porte le nombre de véhicules de 556 en 2015 à 567 véhicules en 2016. La dotation des directions centrales a baissé au profit des directions régionales en vue d'accroître l'efficacité opérationnelle des services de base.

Par ailleurs, la Direction régionale de Bouaké qui a subi les effets des troubles des populations en juillet 2016 a reçu un appui important de 10 véhicules.

Il convient toutefois de relever que malgré les efforts consentis par la Direction générale et le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, le matériel roulant demeure insuffisant. Le déficit est évalué à **346 véhicules**.

2. Matériels informatiques

Le parc informatique s'est enrichi de 130 ordinateurs dont 91 ont été attribués aux Directions régionales d'Abidjan et de l'intérieur.

Le croisement entre le nombre d'ordinateurs et le personnel producteur indique que globalement la parité est de 1 ordinateur pour 2 agents.

3. Moyens financiers

Le budget de l'Etat alloué à la DGI en 2016 se chiffre à **7,791** milliards. Par rapport à celui de 2015 qui était de 6,3 milliards, il y a une hausse de **1,5 milliards**. Cette augmentation est essentiellement portée par le budget d'investissement alloué aux travaux cadastraux et d'immatriculation foncière.

La répartition du budget service et par poste (investissement/fonctionnement) est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Répartition des budgets de fonctionnement et d'investissement

En millions de FCFA

DESIGNATION	2016			2015		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Cabinet DG et Directions centrales	4 437	2500	6 937	3718	1 500	5 218
Directions Régionales Abidjan	31	0	31	64		64
Directions Régionales Intérieur	44	0	44	116		116
Services de base	779	0	779	931		931
TOTAL	5 291	2 500	7 791	4 829	1 500	6 329

Source : DRHMG

D. Tissu fiscal

1. Impôts divers

Le nombre de contribuables inscrits au fichier des impôts divers à fin décembre 2016 est de **78 215** contre **73 922** à fin décembre 2015 ; soit une légère progression de **5,8 %** impulsée par l'amélioration du climat des affaires, le dynamisme de l'économie et les grands travaux d'investissement public.

Par régime d'imposition, plus de la moitié des contribuables (**53 %**) relève du régime de l'impôt synthétique. Les contribuables au réel (**RNI et RSI**) représentent **42,9 %** du fichier.

Par ailleurs, les contribuables sont inégalement répartis sur l'ensemble du territoire national. En effet, on note une forte concentration des contribuables (**72,5 %** du fichier) à Abidjan (directions régionales, CME et DGE).

Les services de l'intérieur ne gèrent qu'un peu plus du quart des contribuables de la DGI (**27,5 %**) composé pour l'essentiel de contribuables de l'impôt synthétique (**59,4 %**).

La répartition des contribuables par régime d'imposition au niveau des différents services est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 5 : Assujettis aux impôts professionnels

	2016					2015					ECART 2016/2015				
	RNI	RSI	Empl	IS	Total	RNI	RSI	Empl	IS	Total	RNI	RSI	Empl	IS	Total
DGE	832				832	720				720	112	0	0	0	112
DR ABIDJAN	8 296	18 019	790	28 758	55 863	8 646	15 570	529	29 940	54 685	-350	2 449	261	-1 182	1 178
DR INTERIEUR	3 366	3 157	2 217	12 780	21 520	2 978	2 814	1 141	11 584	18 517	388	343	1 076	1 196	3 003
TOTAL DGI	12 494	21 176	3 007	41 538	78 215	12 344	18 384	1 670	41 524	73 922	150	2 792	1 337	14	4 293
%	16 %	27 %	4 %	53 %	100 %	17 %	25 %	2 %	56 %	100 %					

Source : DOA

2. Impôt foncier

a. Assujettis à l'impôt foncier

Tableau 6 : Assujettis à l'impôt foncier

	2016			2015		
	Personnes Physiques	Personnes Morales	Total	Personnes Physiques	Personnes Morales	Total
Abidjan	159 490	3 886	163 376	148 384	3 535	151 919
Intérieur	205 831	2 177	208 008	192 785	1 950	194 735
Ensemble DGI*	334 321	5 044	339 365	313 617	4 619	318 236

Source : GUOAR

() L'ensemble des contribuables DGI n'est pas la somme algébrique des contribuables d'Abidjan et de l'Intérieur.*

Le fichier de l'impôt foncier comporte 339 365 contribuables à fin 2016 contre 318 236 à fin 2015, soit une hausse de 6,6 %.

La structure du fichier n'a pas variée en 2016 par rapport aux années antérieures. Il est composé de **98,5 %** de personnes physiques et **1,5 %** de personnes morales. Les services de l'intérieur gèrent **61,3 %** des contribuables du foncier.

b. Parcelles

Tableau 7 : Evolution des parcelles cadastrées

Zones	Parcelles cadastrées à fin déc. 2015	Parcelles cadastrées à fin mars 2016	Parcelles cadastrées à fin sept. 2016	Parcelles cadastrées à fin déc. 2016	Ecart fin déc. 2016/ fin sept. 2016	Taux d'évolution (%)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(4)-(3)	(6) =(4)/(1)
ABIDJAN	374 745	376 084	379 884	380 942	1 058	1,7 %
INTERIEUR	941 046	973 804	1 063 102	1 080 359	17 257	14,8 %
TOTAL	1 315 791	1 349 888	1 442 986	1 461 301	18 315	11,1 %

Source : DCAD

Tableau 8 : Evolution des parcelles imposées

Zones	Parcelles imposées à fin déc. 2015	Parcelles imposées à fin mars 2016	Parcelles imposées à fin sept. 2016	Parcelles imposées à fin déc. 2016	Ecart fin déc. 2016/ fin sept. 2016	Taux d'évolution (%)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(4)-(3)	(6) =(4)/(1)
ABIDJAN	206 573	210 960	218 302	223 307	5 005	8,1 %
INTERIEUR	228 273	233 149	238 922	242 522	3 600	6,2 %
TOTAL	434 846	444 109	457 224	465 829	8 605	7,1 %

Source : DCAD

On dénombre 465 829 parcelles imposées à fin 2016. Par rapport à fin décembre 2015, le nombre de parcelles imposées enregistre une progression de 7,1 %, sous l'effet, d'une part, de la bonne collaboration des services avec les autres administrations et l'exploitation des fichiers LBTP, ainsi que du Ministère de la Construction et d'autre part, du renforcement des travaux cadastraux.

c. Emissions d'impôt foncier

Tableau 9 : Emissions d'impôt foncier

Montants en millions de FCFA

	2016			2015			ECARTS 2016 / 2015		
	Emissions normales	DC	TOTAL	Emissions normales	DC	TOTAL	Emissions normales	DC	TOTAL
Abidjan	81 149,3	13 053,2	94 202,5	80 151	12 458	92 609	998,3	595,2	1 593,5
Intérieur	23 178,6	2581,1	25 759,7	23 969	3 049	27 018	-790,4	-467,9	-1 258,3
TOTAL	104 327,9	15 634,3	119 962,2	104 120	15 507	119 627	207,9	127,3	335,2

Source : DCAD

Les émissions d'impôt foncier (émissions normales et droits constatés) à fin 2016 s'élèvent à **120,0 milliards**, contre **119,6 milliards** à fin 2015, soit une faible progression de **335 millions**. Il convient de signaler que les montants des impositions (EN+DC) enregistrent en 2016, un repli de 1,2 milliards au niveau des services de l'intérieur, par rapport à 2015.

II. ÉVOLUTION DES PRÉVISIONS ET DES RECOUVREMENTS

Le cadre macroéconomique et budgétaire a été un des facteurs déterminants dans la fixation des objectifs de recettes et du niveau des recouvrements en 2016 par rapport à 2015.

A. Prévisions de recettes en 2016 par rapport à 2015

Les prévisions de recettes en 2016 ont été fixées à **1 869,3 milliards** dans le cadre du collectif budgétaire intervenu en juillet, tandis que celles de 2015 étaient de **1 672 milliards**. Ces objectifs sont en hausse de **197,3 milliards** par rapport à 2015, soit un taux de croissance de **10,55 %**.

B. Réalisations globales de recettes fiscales en 2016

Les recettes brutes de l'année 2016 s'établissent à **1 821,4 milliards**, pour un objectif de **1 869,3 milliards**. Il s'est ainsi dégagé un écart négatif de **48 milliards**, et un taux de réalisation de **97,4 %**.

L'analyse de ces réalisations par nature d'impôts indique que la plupart des impôts et taxes affichent des moins-values, à l'exception des ITS (+6,2 milliards), des droits d'enregistrement hors café-cacao boostés par l'anacarde (+9,1 milliards), et des taxes domaniales (+4,4 milliards).

En comparaison avec les résultats bruts de 2015 qui s'élevaient à 1 665,5 milliards, les recettes sont en hausse de 155,9 milliards, soit une progression de 9,4 %.

Hors revenus du pétrole-gaz, cette hausse des recettes s'établit à 184,0 milliards (+11,8 %), avec une forte croissance observée au niveau de l'ensemble des impôts leaders (ITS, TVA, Impôt BIC hors pétrole-gaz, etc.).

C. Principales caractéristiques des recettes recouvrées en 2016

Les recettes 2016 peuvent être appréciées au niveau des types de recouvrement d'une part, et des niveaux de performances, d'autre part.

1. Paiements spontanés et actions particulières

La structure des recouvrements bruts de 1 869,3 milliards fait apparaître **1654,86 milliards de recettes spontanées et 166,5 milliards d'actions particulières** issues essentiellement des produits des contrôles fiscaux, des recouvrements des arriérés et des opérations de compensation.

2. Différents niveaux de performance

En fonction de leur niveau de performance, les natures d'impôts peuvent être classées en quatre catégories.

- **La première catégorie** concerne les natures d'impôts pour lesquelles les objectifs 2016 ont été atteints avec une hausse substantielle de recettes par rapport à 2015. Ce sont : *les Revenus du domaine, les Droits d'enregistrement hors Café-Cacao, la Taxe d'abattement, le BIC hors pétrole-gaz, les ITS*.

- **Deuxième catégorie : objectifs atteints mais recettes en baisse**

Elle concerne les impôts et taxes pour lesquels les objectifs de 2016 ont été atteints, bien que les niveaux de recettes soient en baisse par rapport à 2015. Seules sont concernés *les Taxes domaniales*.

- **Troisième catégorie : objectifs non atteints, mais recettes en hausse**

Elle regroupe les impôts et taxes pour lesquels les objectifs de 2016 n'ont pas été atteints et dont les recettes sont en hausse par rapport à 2015. Quatorze (14) impôts sont concernés : *la Patente transport, l'AIRSI, l'Irvm, l'Impôt foncier, les Droits d'enreg./café-cacao, les Droits de Timbre, les vignettes, la TVA, la TOB (ex Tps), les Taxes/boissons, les Taxes d'assurances, la Taxe sur les télécommunications (TST), la Taxe spéc/communications téléphoniques, la Taxe pour le dev touristique (TDT)*.

- **Quatrième catégorie** : objectifs non atteints et recettes en baisse

Il s'agit des impôts et taxes ayant accusé un gap par rapport aux objectifs et une baisse des recettes en 2016 par rapport à 2015. Cinq (05) natures d'impôts sont concernées : *l'IGR, l'Impôt synthétique, la Taxe de publicité, les Taxes/tabac, les Revenus pétrole-gaz.*

Tableau 10: Synthèse de la classification des natures d'impôts

Appréciation	Nombre d'impôts et taxes
1. Objectifs atteints et recettes en hausse	05
2. Objectifs atteints mais recettes en baisse	01
3. objectifs non atteints, mais recettes en hausse	14
4. objectifs non atteints et recettes en baisse	05
Total	25



Lancement de la campagne de sensibilisation

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2016

TROISIÈME PARTIE

GRANDES REFORMES
DE L'ADMINISTRATION
FISCALE EN 2016





e-impots.gouv.ci

Portail fiscal officiel de Côte d'Ivoire

MBPE
MINISTÈRE DU BUDGET ET
DU PORTEFEUILLE DE L'ÉTAT

e-impots

La solution en un clic



e-impots@dgi.gouv.ci - www.dgi.gouv.ci

Infolines : 07 63 76 37 - 07 34 73 47 - 42 25 25 25 - 74 80 61 31

Ligne verte : 800 88 888 / Tél : 20 21 10 90 - 20 21 70 89

✓ Disponible ✓ Simple ✓ Rapide ✓ Sécurisant

**Désormais, je déclare et paye
mes impôts et taxes en ligne.**

L'année 2016 a été marquée par un ensemble de réformes. En effet, d'importants projets ont été mis en œuvre pour moderniser le mode de collecte des impôts et taxes, notamment sur les plans de l'élargissement de l'assiette, du recouvrement et du contrôle.

Les différentes réformes ont également touché l'organisation administrative, pour une plus grande efficacité des services, dans le but de tendre vers un accroissement des prélèvements intérieurs au détriment des prélèvements de porte, dans le cadre de la transition fiscale et en conformité avec les dispositions du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA.¹

I. MESURE D'ÉLARGISSEMENT DE L'ASSIETTE

A. Mesure d'amnistie fiscale

L'amnistie fiscale fait partie des mesures vigoureuses prises en 2016 pour encourager les entreprises à sortir de la clandestinité. A l'issue de cette mesure, ce sont au total 5462 entreprises qui se sont fait connaître et qui ont été intégrées dans les fichiers de la DGI, sans être sanctionnées pour défaut de déclaration d'existence, normalement passible d'amendes et de pénalités.



Point de presse du MPMBPE sur l'amnistie fiscale

B. Opérations de recensements ciblés

A la demande du Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, la DGI a élaboré une matrice de mesures en vue de l'élargissement et de l'optimisation de l'assiette fiscale. Après examen des propositions, le Ministre a instruit la DGI d'engager une opération pilote de recensement des contribuables à Yopougon et à Cocody.

Cette opération visait principalement à étendre le tissu fiscal à des secteurs d'activités ou à des personnes jusque-là peu fiscalisés, voire non fiscalisés en vue d'assurer une meilleure répartition de la charge fiscale et conséquemment, d'améliorer significativement le rendement de l'impôt.

Cette opération pilote qui s'est déroulée du 04 avril au 31 décembre 2016, a mis à contribution quatre (4) directions régionales (DRAN I ; DRAN IV ; DRAN V et DRAN VI), et certains de leurs services techniques notamment :

- six (6) services d'assiette d'impôts divers,
- quatre (4) services d'assiette d'impôt foncier,
- quatre (4) services de cadastre,
- cent cinquante-deux (152) agents recenseurs dont soixante-seize (76) collaborateurs extérieurs,
- un (1) comité de pilotage dirigé par un conseiller Technique du Directeur Général des Impôts.

¹ Référence site du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat : <http://www.budget.gouv.ci/fr/reformes>

Les interventions des agents recenseurs sur le terrain, ont pris fin dans toutes les directions régionales le 30 mai 2016. L'exploitation des fiches de recensement, sept (7) mois après l'arrêt des travaux sur le terrain, donne les résultats ci-après exposés :

1. Résultats en matière d'impôt foncier

Sur la période visée, en matière d'impôt foncier, les services ont parcouru **67** sections, visité **14 503** parcelles, collecté **14 138** fiches de recensement, dont **2 387** fiches concernent de nouvelles parcelles à prendre en compte. L'exploitation de **98,11 %** des fiches collectées a permis, outre les mises à jour, l'établissement de droits constatés (DC) d'un montant de **1 223 399 253 f CFA** pour un recouvrement effectif de **623 920 492 f cfa**,

2. Résultats en matière d'impôts divers

Au cours de cette opération pilote, le nombre d'opérateurs économiques visités est de **6 353** dont **2 755** sont connus dans les fichiers des services et **3 833** inconnus. L'exploitation des fiches relatives à ces **3 833** opérateurs économiques qui ne figurent pas au fichier a permis de procéder à l'intégration immédiate de **1 432** opérateurs économiques au fichier des contribuables et des émissions suite à **1 432** taxations d'offices d'un montant de **468 955 830 f CFA** pour un recouvrement de **276 545 635 f CFA**.

Tableau 11 : Tableau récapitulatif des prévisions et réalisations

	Prévisions		Réalizations			
	Emissions	Recouvrement	Emissions		Recouvrement	
			Montant	Taux de réalisation	Montant	Taux de réalisation
Impôt foncier	600 000 000	360 000 000	1 223 399 253	203,89 %	623 920 492	173,31 %
Impôt divers	650 000 000	390 000 000	468 955 830	72,14 %	276 545 635	70,90 %
Total	1 250 000 000	750 000 000	1 692 355 083	135,38 %	900 466 127	120,06 %

3. Difficultés rencontrées

Les difficultés rencontrées lors de cette opération pilote de recensement se résument comme suit :

- les perturbations liées au mot d'ordre de grève des syndicats et à la saison des pluies,
- l'insuffisance de véhicules ou leur mauvais état dans certaines directions régionales,
- la résistance de certains contribuables qui ne répondent pas aux convocations.

II. LIVRE FONCIER ÉLECTRONIQUE : UN OUTIL MODERNE POUR LA CÉLÉRITÉ ET LA SÉCURITÉ DANS LA GESTION DES ACTES DE LA CONSERVATION FONCIÈRE

Le livre foncier électronique est le projet mis en œuvre par la Direction générale des Impôts depuis 2006 qui vise à substituer au système des registres fonciers de 1932, un système moderne de conservation foncière capable d'assurer :

- la sécurité des droits fonciers,
- la célérité des procédures foncières,
- la transparence par l'accès à l'information juridique foncière en ligne,
- le développement de l'immatriculation des terres et la délivrance des titres de propriété,
- le développement des transactions hypothécaires,
- l'amélioration des performances de l'indicateur transfert de propriété dans le cadre du Doing Business.

Le livre foncier électronique consiste en un système de données numériques destiné à l'immatriculation des immeubles, à la publicité des droits réels et à la communication de l'information juridique sur les droits fonciers.

En tant que substitut à terme des registres fonciers, le livre foncier électronique doit répondre aux exigences juridique, institutionnelle et technologique requises.

Sa mise en œuvre se décline en trois étapes retracées dans la matrice ci-dessous. Si la première étape peut être considérée comme réalisée, Deux étapes majeures restent à franchir à court et moyen terme.

A. Présentation des étapes de la mise en place du LIFE

Tableau 12 : Etapes de la mise en place du LIFE

ÉTAPES	CADRE INSTITUTIONNEL	FONCTIONNEMENT DU LIFE	COUVERTURE TERRITORIALE NATIONALE	DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE DU LIFE	RÉSULTATS OBTENUS OU ATTENDUS
ÉTAPE 1 LANCEMENT DU LIFE (exécutée)	Ordonnance de création du LIFE Décret de fonctionnement du LIFE Institution de la procédure simplifiée de transfert de propriété dite formalité fusionnée Réduction de 6 points du taux des ventes immobilières Création de la Conservation Centrale, chargée de la gestion du LIFE (CCLIFE)	Mise en place du service central du LIFE Recrutement et formation du personnel Mises à jour progressive du LIFE à partir des registres fonciers.	Saisie dans la base du LIFE, des titres fonciers d'Abidjan, Bassam, Dabou, Agboville, Dimbokro (150 000 titres fonciers)	Mise en service de la plateforme de consultation à distance du LIFE (limitée aux Notaires)	Le test pilote d'accès direct aux titres fonciers en ligne via internet a été effectué avec un certain succès auprès de 184 Notaires. Il appelle des améliorations du module de consultation à distance.
ÉTAPE 2 OPÉRATIONNALISATION DU LIFE (à exécuter en 2017)	Installation effective de la Conservation Centrale du LIFE Mise en place du Guichet Central du LIFE	Mise en œuvre de la spécialisation des supports du LIFE Mise en œuvre des métiers : Conservation numérique Création électronique Publication électronique Communication numérique des informations foncières Elargissement de l'accès au LIFE au public et aux professionnels Information des partenaires professionnels et du public	Saisie des titres fonciers de Yamoussoukro, Bouaké, Daloa	Intégration de la signature électronique au LIFE Mise en ligne des procédures, délais et coûts aux fins d'information du public. Développement et mise en service des progiciels du transfert de propriété (formalité fusionnée, actes administratifs et morcellement) Développement et mise en place d'un outil statistique pour l'évaluation des procédures foncières	Les informations et procédures foncières sont plus transparentes Les procédures foncières sont plus rapides La sécurisation des droits fonciers est perceptible et prouvée.
ÉTAPE 3 PERFECTIONNEMENT DU LIFE (à exécuter en 2018)	Révision et actualisation de la loi portant régime de la propriété foncière Arrêté portant fonctionnement du LIFE	Poursuite et amélioration des travaux de fonctionnement du LIFE	Saisie des titres fonciers de San Pedro, Abengourou, Bondoukou, Korhogo, Man, Odienné, Séguéla et Guiglo	Biométrie Conservation de longue durée des données numériques Télé publication Dématérialisation des plaintes et réclamations Numérisation des archives foncières	La gestion des droits et procédures foncières est optimale. L'abandon des registres foncier se prépare activement pour 2020.

Opérationnel depuis 2014, le Livre Foncier Electronique (LIFE) est entré dans sa phase de la conservation foncière. En effet, le LIFE vise à substituer au système des registres fonciers de 1932, un système moderne de conservation foncière.

B. Niveau de pénétration du LIFE

Le Livre Foncier Electronique est opérationnel depuis 2014. Il vise à se substituer au système des registres fonciers de 1932.

A la fin de l'année 2016, près de 150 000 titres fonciers des Livres fonciers d'Abidjan, d'Agboville, de Bas-sam, de Dabou, de Dimbokro ont **déjà été saisis**. **L'accès direct** aux titres fonciers en ligne via internet a été effectué avec succès auprès de 184 Notaires.

L'utilisation du LIFE est entrée dans sa phase de maturité en 2016 avec sa pleine exploitation par les notaires.

III. MISE EN PLACE DES TÉLÉPROCÉDURES : E-LIASSE ET E-IMPÔT

A. Mise en place d'une solution pour la dématérialisation des états financiers : E-LIASSE

1. Avantages de la solution E-liasse

Le projet E-liasse vise à mettre à la disposition de la DGI une solution qui permet la dématérialisation de la gestion des liasses fiscales en offrant au contribuable une méthode rapide et sécurisée de dépôt de la liasse fiscale et d'intégrer ainsi les états financiers dans le système d'information de la DGI.

De façon pratique, E-liasse est une application web sécurisée qui permettra au contribuable de saisir et de charger le fichier Excel de la liasse fiscale depuis son poste de travail. Elle offre également la possibilité de numériser et d'importer les informations des liasses fiscales en souffrance dans la base de données.

2. E-liasse : un logiciel à plusieurs modules et fonctionnalités

Le logiciel comporte 5 modules prenant en compte les types de liasse suivants :

1. Système normal
2. Système Allégé
3. Système minimum de trésorerie
4. Système bancaire
5. Système assurance (IARD et VIE)

La solution E-liasse présente également plusieurs fonctionnalités correspondant à l'ensemble des opérations relatives au dépôt des états financiers, à leurs saisies, à la vérification de la cohérence des données et à l'édition d'états statistiques. Ces fonctionnalités sont :

- Application accessible par web (internet)
- Chargement automatique du fichier liasses
- Saisie directe des informations dans le système
- Plusieurs niveaux de validation au niveau de l'entreprise
- Edition d'un récépissé de dépôts
- Contrôle de cohérence par la DGI après réception de la liasse
- Edition d'état de synthèse
- **Numérisation** : Une solution de numérisation pour la prise en compte des liasses en attente de saisie, environ 30.000

B. Mise en place d'une plateforme informatique pour la déclaration et le paiement des impôts et taxes en ligne : e-impots.gouv.ci



Photo de famille lors de la cérémonie de lancement des télé-procédures de la DGI

Dans le cadre de la modernisation de ses services et de la gestion de l'impôt, la Direction générale des Impôts a mis à la disposition des contribuables/clients, en 2016, une plateforme informatique permettant la dématérialisation des déclarations fiscales et du paiement des impôts.

1. Avantages de la dématérialisation des déclarations et des paiements

Pour le contribuable/client, la dématérialisation contribue à sécuriser les paiements par la réduction des risques se rapportant à la manipulation des instruments de paiement traditionnel, notamment les espèces et les chèques. Elle assure également une meilleure traçabilité des déclarations et des paiements et offre un service interactif aux usagers. En outre, elle permet de réaliser des économies substantielles en matière de temps, de déplacement et d'archivage.

Pour l'administration, la dématérialisation permet de disposer de données d'aide à la décision en temps réel. Ce processus constitue un facteur de l'efficacité des services grâce à la modernisation de la gestion et des paiements effectués par les contribuables/clients.

2. Objectifs de la dématérialisation des déclarations et des paiements

A travers la dématérialisation des déclarations et des paiements, la DGI vise les objectifs suivants :

- Simplifier les procédures administratives, notamment les formalités administratives, en mettant à la disposition de nos clients des processus d'échange dématérialisés adaptés à leur niveau d'équipement et d'organisation comptable ;
- Réduire le temps nécessaire à l'accomplissement des obligations fiscales et le nombre de paiements annuels à effectuer par les contribuables grâce à des fonctionnalités novatrices qui permettent de mutualiser les démarches de déclarations et de paiement depuis un même espace sécurisé ;
- Permettre aux clients un accès plus facile à l'information ;
- Alléger les charges de gestion interne de l'Administration par la réalisation d'économie en matière de tri, de classement, de stockage ;
- Maîtriser les délais d'encaissement des recettes fiscales et optimiser leur mise à disposition pour contribuer à l'efficacité de la gestion de la trésorerie de l'Etat ;
- Disposer d'informations fiables en exploitant directement les données fournies par les clients, sans effectuer d'opérations de saisies, ce qui accélère leur intégration.



e-mpots.gouv.ci
Portail fiscal officiel de Côte d'Ivoire



Je déclare et paye mes impôts en ligne

LES AVANTAGES DU PORTAIL ÉLECTRONIQUE

1

DISPONIBILITÉ

Limitez vos déplacements et gagnez du temps en déclarant et en payant vos impôts sur Internet 7j/7 et 24h/24.

SIMPLICITÉ

Gérez vos démarches fiscales sur une interface intuitive et accessible à tout l'historique de votre dossier en quelques clics.

2

3

RAPIDITÉ

Réduisez le temps consacré à l'accomplissement de vos obligations fiscales et consacrez plus de temps à votre activité.

SECURITÉ

Transmettez vos déclarations dans un cadre sécurisé ; consultez vos documents signés électroniquement et bénéficiez de la sécurité totale garantie par le télé-paiement.

4

Site Web : www.dgi.gouv.ci
 Téléphone : +225 20 21 10 90 / 20 21 71 08 / 20 21 35 95
 Cellulaire : +225 42 25 25 25 / 07 347 347 / 07 637 637
 N° Vert : 800 88 888
 Courriel : e-impot@dgi.gouv.ci
 Adresse : Direction Générale des Impôts
 Cité administrative, Tour E - BPV 103 ABIDJAN



DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS
RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



MBPE
MINISTÈRE DU BUDGET ET
DU PORTFOLLE DE L'ÉTAT

Affiche de Présentation des télé-procédures de la DGI

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

38

3. Fonctionnalités du portail E-impots.gouv.ci

Le système e-Impôts est un portail web permettant à toutes les entreprises aux Régimes Normal et Simplifié d'imposition (entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 50 millions de FCFA) de télé déclarer et télé payer leurs impôts sur internet

Le premier périmètre de déploiement est ciblé sur les entreprises de la Direction des Grandes Entreprises et des Centres de Moyennes Entreprises pour une ouverture du portail en janvier 2017.

Le système e-Impôts permet exclusivement la déclaration et le paiement spontanés. La gestion des arriérés continue d'être assurée dans les centres des impôts.

- **La télé déclaration**

Le contribuable concerné par le périmètre de la télé déclaration effectue sa déclaration en ligne par le portail internet « E-impots.gouv.ci ». Un menu interactif sur le site guide le contribuable sur l'utilisation de la solution de télé déclaration et de télé paiement.

- **Le télépaiement**

Le télépaiement permet de centraliser toutes les démarches du client sur un même espace dans un objectif de simplification et de gain de temps. A partir du portail e-impôt.gouv.ci, le client pourra ainsi télé payer ses impôts en émettant un avis de prélèvement électronique sans avoir à effectuer de démarche supplémentaire auprès de sa banque.

Il pourra également enregistrer un ordre de virement avec une référence unique d'opération qu'il devra faire exécuter par sa banque depuis son espace de banque en ligne.

Enfin, le contribuable pourra suivre le déroulement de ses paiements par mobile, notamment en ce qui concerne le paiement des tranches mensuelles de l'impôt foncier.



MBPE
MINISTÈRE DU BUDGET ET
DU PORTEFEUILLE DE L'ÉTAT

e-impots.gouv.ci
Portail fiscal officiel de Côte d'Ivoire

Cérémonie officielle de lancement du portail de déclaration et de paiement des impôts et taxes en ligne

« e-impots.gouv.ci »

SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE
Amadou GON COULIBALY

Mercredi 12 avril 2017

DGI
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

IV. REFORMES ADMINISTRATIVES ET ORGANISATIONNELLES

Diverses réformes administratives ont été mises en œuvre dans le cadre de la modernisation de l'administration fiscale.

A. Création d'une Direction des Moyennes Entreprises et de deux (2) nouveaux Centres des Moyennes Entreprises



Centres des Moyennes Entreprises de DJIBI



Direction des Moyennes Entreprises

Après le succès de la Direction des Grandes Entreprises et des CME Abidjan Sud et Abidjan Nord, la politique de la segmentation s'est poursuivie en 2016, avec la création de deux nouveaux Centres des Moyennes Entreprises. Les compétences géographiques des CME ont été ainsi réorganisées. La DGI compte désormais quatre (4) Centres des Moyennes Entreprises, toutes à Abidjan : les Centres de Moyennes Entreprises de Port-Bouet, de Marcory, du Plateau et de la Djibi.

Ces CME sont placés sous l'autorité d'une Direction des Moyennes Entreprises qui coordonne leurs activités.

Le seuil de rattachement aux CME a été ramené de 400 millions à 200 millions de francs CFA. Par ailleurs, les réformes entreprises en 2016 ont permis d'étendre leur champ de compétence. Ainsi, chacune des CME assure désormais les missions d'assiette, de recouvrement et de contrôle des contribuables qu'il gère.

B. Amélioration de l'organisation fonctionnelle de la DGI

A la faveur du nouveau décret organique du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, des directions centrales de la DGI ont été renforcées et leur capacité en matière de planification stratégique de pilotage et de maîtrise de l'activité a été renforcée. En particulier, la Direction des Enquêtes et Vitifications Fiscales a été scindée entre une Direction des Vérifications Nationales et une Direction des Enquêtes, du Renseignement et de l'Analyse Risque.



Locaux de l'ancien DEVF aujourd'hui abritant la DERAR et la DVFN

V. LES AUTRES ACTIVITÉS CONNEXES

A. Amélioration du rapport sur la dépense fiscale

Dans le cadre du suivi et de la maîtrise des coûts fiscaux, la DGI élabore depuis 2015 un rapport annuel sur la dépense fiscale. Ce rapport est annexé au projet de Loi des Finances qui est voté par le Parlement. En plus des coûts budgétaires des exonérations fiscales évaluées à 438,9 milliards de francs CFA, soit 2,08 % du PIB, le rapport 2016 a permis de faire une distribution plus affinée des avantages fiscaux par nature d'impôts, par secteur d'activité, par objectif, par bénéficiaire, par catégorie et par source légale.

B. Cadre d'échange fructueux avec les parties prenantes

La Direction Générale des Impôts a poursuivi le dialogue avec ses principaux interlocuteurs, tant du secteur public que privé. Les principaux cadres de concertation ont été :

- L'élaboration du projet de l'annexe fiscale 2017
- La participation à la 2^{ème} édition de la journée du partenariat Etat/Secteur privé ;

- La restitution de la mission du groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD).

- **L'élaboration du projet de l'annexe fiscale 2017**

Dans le processus d'élaboration de l'Annexe Fiscale, la DGI associe étroitement les entreprises privées d'abord par le recueil de leurs propositions et ensuite par le partage des mesures retenues. Dans ce cadre, un atelier s'est déroulé le 19 août 2016 entre la DGI et le secteur privé, pour discuter des principales mesures qu'il compte inscrire dans le projet d'Annexe fiscale 2017.

- **La participation à la 2^{ème} édition de la journée du partenariat Etat/Secteur privé**

La Direction générale des Impôts a participé à la 2^{ème} édition de la journée du partenariat Etat/secteur privé qui s'est tenu à Bouaké du 12 au 13 octobre 2016. Le thème central de cette journée portait sur « enjeux d'un dialogue public privé constructif pour la vision de l'économie mondiale ». Lors de cette rencontre, la DGI a animé un stand qui a permis aux participants de mieux appréhender les relations de partenariat qu'elle entretient avec les contribuables-clients.

- **La réunion de la restitution de la mission du groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD)**

La Direction générale des Impôts a participé à la réunion de restitution de la mission d'identification et d'évaluation des besoins en assistance technique du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) qui s'est tenue le 12 juillet 2016 à la salle de conférence de l'immeuble SCIAM. Cette mission qui s'inscrit dans le cadre du Projet d'Appui à la Gestion Economique et Financière (PAGEFI) qui concernent les principales administrations des régies financières : la Direction Générale des Impôts ; Direction Générale des Douanes et la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor. Ce projet prévoit des appuis spécifiques à ces régies en vue de renforcer leur capacité de mobilisation des recettes domestiques et d'exécution des dépenses de l'Etat.

Au niveau de la DGI, les projets suivants ont été proposés dans l'agenda des appuis techniques de la BAD :

- La mise en place d'un modèle de projection de recettes fiscales ;
- La mise en place d'un outil d'évaluation d'impact fiscal des mesures nouvelles ;
- La mise en œuvre des télé-procédures ;
- Des bourses d'études destinées à la formation à l'étranger de cadres de la DGI en matière de politique fiscale.

Outre le secteur privé, la Direction générale des Impôts, a collaboré étroitement avec d'autres administrations publiques et para publiques, dont la Direction Générale de la Douane (DGD), la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor, l'Institut National de la Statistique, le Fonds de Financement des Programmes de Salubrité Urbaine (FFPSU).

C. Bénéfices des activités de coopération

Dans le cadre de sa politique de renforcement de la coopération internationale, la DGI initie régulièrement des activités de proximité avec ses partenaires historiques et stratégiques, notamment la Banque Mondiale (BM), le Fonds Monétaire International (FMI), la Banque Africaine de Développement (BAD), l'Union Européenne (UE) et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) de France.

L'objectif de ces missions d'assistance technique est d'aider la DGI à améliorer ses performances. Les axes d'amélioration ont porté sur différents leviers, notamment la maîtrise du cadre macro-économique et financière pour une bonne gestion des finances publiques, l'amélioration des statistiques fiscales en termes de prévision et de centralisation des recettes fiscales et le renforcement des capacités techniques sur des opérations particulières à grands enjeux.

En 2016, la DGI a, à cet effet, effectué plusieurs missions à l'étranger. Elle a par ailleurs reçu des délégations d'autres pays.

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2016

CONCLUSION





RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail



DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

Ensemble, Luttons contre la fraude fiscale



Direction de la Communication et de la Qualité - BP V 103 Abidjan, République de Côte d'Ivoire
Abidjan Plateau, Cité administrative, Tour E - Tél. : +225 20 21 10 90 / 20 21 71 08 / 20 21 35 95
Fax : +225 20 21 75 61 - Email : infodgi@dgi.gouv.ci - Site Web : www.dgi.gouv.ci

Ligne verte 800 88 888

Les résultats de gestion de la Direction Générale des Impôts (DGI) en 2016 sont, en définitive, encourageants, malgré les difficultés rencontrées.

En effet, sur les objectifs de recettes de 1869,3 milliards, la DGI a recouvré 1821,4 milliards, affichant ainsi un gap de 47,9 milliards et un score de 97,4 %.

Il convient de souligner que les recettes de l'année 2016 sont en nette progression de 197,3 milliards par rapport à celles de 2015 qui étaient de 1658,3 milliards, soit un taux de croissance de 10,55 %.

Ces bons résultats sont la conséquence d'un ensemble de facteurs de succès, notamment un environnement économique favorable, différentes réformes mises en œuvre par la direction générale des impôts sur les plans opérationnel et organisationnel et la mobilisation de tous les agents dans la mise en œuvre du plan d'actions 2016.

En effet, les réformes du système fiscal contenues dans l'annexe fiscale 2016 ont permis de créer un cadre juridique favorable à l'investissement, à la défiscalisation ou à la réduction des charges fiscales des entreprises en matière de création d'emplois, d'installation d'entreprises nouvelles, d'assouplissement du mode de financement d'entreprises par une fiscalisation souple de crédit/bail, des exonérations fiscales accordées à certains secteurs d'activités économiques jugés stratégiques et la simplification des procédures.

Par ailleurs, la modernisation des modes de déclaration et de paiement à travers la mise en place des télé-procédures ont été des actions porteuses de grandes promesses.

Ces innovations, qui vont entraîner une véritable révolution dans la gestion et la collecte des impôts, offrent de nombreux avantages aux contribuables /clients, notamment un gain substantiel de temps, la sécurité de paiement, la forte réduction du nombre de déclarations grâce au formulaire unique.

En outre, la réorganisation des services centraux, a permis d'établir une distinction claire entre les missions d'encadrement, de conception, de suivi-évaluation et celles de réalisation. La nouvelle direction des Moyennes Entreprises (DME), la Direction des Vérifications Nationales (DVN) et la Direction des Enquêtes, du Renseignement et de l'Analyse-Risque sont les exemples de cette nouvelle réorganisation plus pragmatique des directions centrales mise en œuvre en 2016.

Par ailleurs, la déconcentration du contrôle fiscal marque des avancées notables en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.

Pour l'année 2017, la DGI est décidée à poursuivre les réformes inscrites dans son plan d'actions tels que :

- l'utilisation du paiement par télé mobile ;
- la mise en place d'un nouveau schéma directeur informatique ;
- l'achèvement du projet E-liasse.

Toute l'Administration générale et l'ensemble des services sont mobilisés pour le plein succès de ces réformes sous la supervision du Ministre chargé du Budget et du Porte Feuille de l'Etat.

OUATTARA Sié Abou



PHOTO DE FAMILLE PRIX D'EXCELLENCE DGI 2016

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2016

ANNEXES





SUIVEZ L'ÉMISSION

「L'IMPÔT ET VOUS」



Le magazine d'informations de la Direction Générale des Impôts

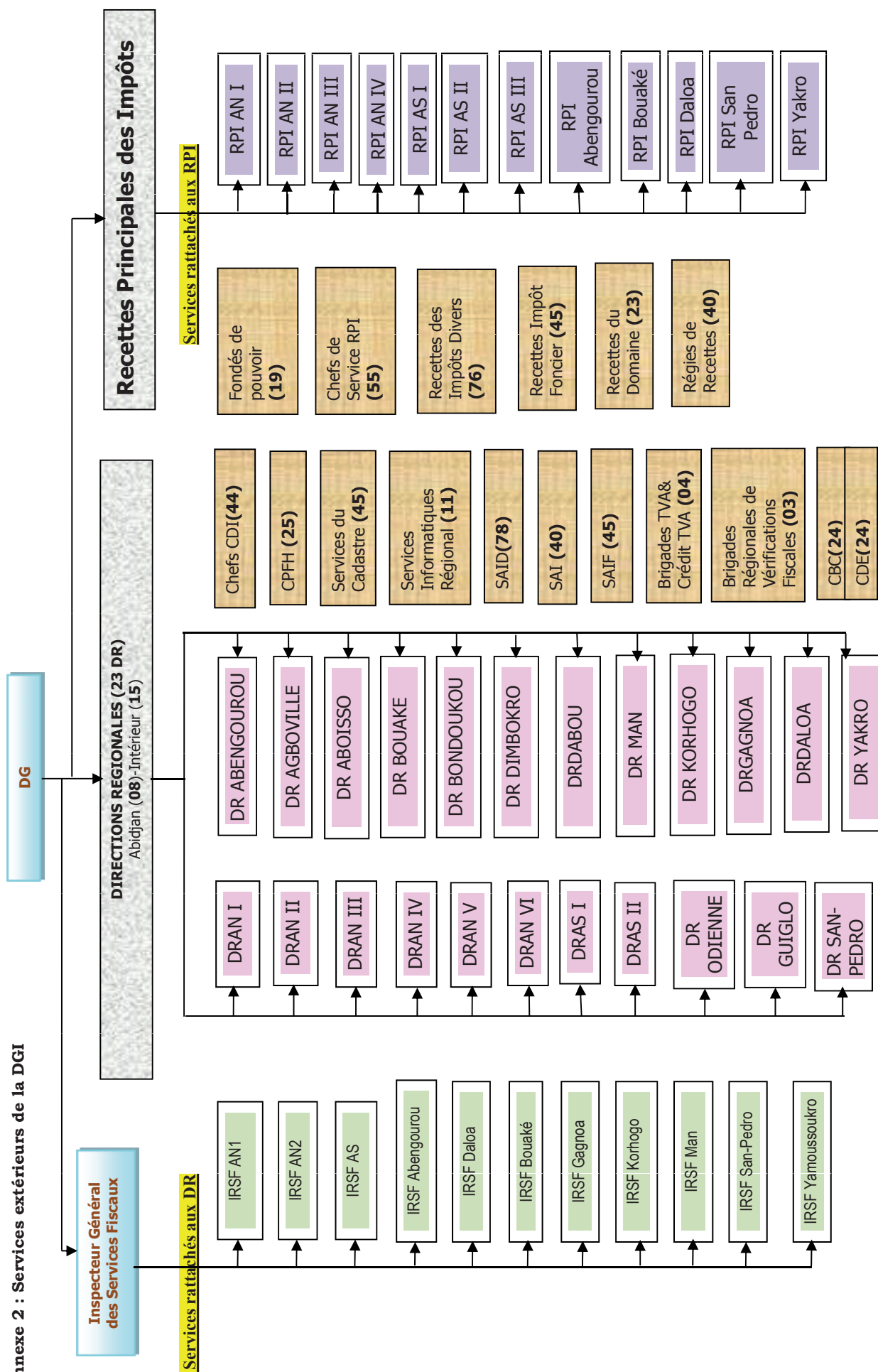
**TOUS LES LUNDIS SUR LA RTI
APRÈS LE JOURNAL DE 20 h**



RADIODIFFUSION TÉLÉVISIONIVOIRIENNE

Annexe 1- Services centraux de la DGI

Annexe 2 : Services extérieurs de la DGI



Annexe 3 : Comparaison des recettes brutes aux prévisions 2016/2015 par nature d'impôts

Montants en millions de FCFA

	Année 2016				Année 2015			
	prév.	réal.	écart	taux de réal	prév.	réal.	écart	taux de réal
Impôt Bic réel	229 407	227 701	-1 706	99,26 %	227 742	203 122	-24 619	89,20 %
Impôt Bic rsi	6 547	6 657	110	101,68 %	3 980	5 098	1 118	128,10 %
Impôt Bnc	6 320	5 216	-1 104	82,53 %	3 326	5 938	2 612	178,50 %
Retenues bic-bnc	24 726	19 873	-4 853	80,37 %	16 096	22 893	6 797	142,20 %
Impôt Bic pétrole-gaz	53 600	52 284	-1 316	97,54 %	67 764	66 461	-1 303	98,10 %
total impôts bic	320 600	311 731	-8 868	97,23 %	318 906	303 512	-15 394	95,20 %
Imp. sur rev. et sal.	315 000	318 891	3 890	101,24 %	292 755	277 857	-14 898	94,90 %
Its solde	81 797	84 153	2 356	102,88 %	74 337	75 696	1 359	101,80 %
tot. Its	396 797	403 044	6 246	101,57 %	367 092	353 553	-13 539	96,30 %
Patentes commerce	65 085	65 207	123	100,19 %	60 297	58 111	-2 186	96,40 %
Patentes transport	9 504	9 176	-327	96,55 %	9 073	8 351	-722	92,00 %
total patentes	74 587	74 383	-205	99,73 %	69 370	66 462	-2 908	95,80 %
Igr	924	664	-260	71,86 %	832	817	-15	98,20 %
Prélèv. AIRSI	17 000	16 381	-620	96,36 %	15 660	14 637	-1 023	93,50 %
Impôt synthétique	9 500	8 011	-1489	84,33 %	9 137	8 296	-841	90,80 %
Contribution / sortie crise	30	34	6	113,33 %	71	80	9	112,80 %
CRN	21	68	47	323,81 %	56	71	15	126,20 %
Irvn	68 789	62 939	-5850	91,50 %	62 392	61 933	-459	99,30 %
Irc	17 000	17 002	2	100,01 %	15 506	14 154	-1 353	91,30 %
Impôt foncier	80 000	79 616	-384	99,52 %	72 592	72 314	-278	99,60 %
Droits d'enregistrement	18 000	27 064	9 063	150,36 %	18 690	16 741	-1 950	89,60 %
Droit d'enreg./café-cacao	139 528	128 522	-11 006	92,11 %	84 833	86 244	1 411	101,70 %
Droits de Timbres	14 046	13 471	-575	95,91 %	13 481	12 485	-996	92,60 %
Produits des vignettes	16 990	16 103	-887	94,78 %	15 170	14 926	-244	98,40 %
Autres impôts directs	381 827	369 874	-11 953	96,87 %	308 422	302 698	-5 724	98,10 %
total impôts directs	1 173 812	1 159 032	-14 780	98,74 %	1 063 790	1 026 225	-37 565	96,50 %
Tva	373 500	361 225	-12 274	96,71 %	310 041	327 995	17 954	105,80 %
TOB (ex Tps)	59 500	55 770	-3 730	93,73 %	51 430	49 023	-2 407	95,30 %
Taxes/tabac	17 000	10 731	-6 269	63,12 %	16 450	14 770	-1 680	89,80 %
Taxes/boisson	21 500	19 084	-2 416	88,76 %	19 695	18 213	-1 482	92,50 %
Taxes d'assurances	15 500	15 076	-424	97,26 %	16 804	14 435	-2 369	85,90 %
Taxes domaniales	35 000	39 375	4 376	112,50 %	30 180	49 409	19 229	163,70 %
- dont redevance portuaire	0	0	0		0	0	0	
- Bonus de signature	0	0	0		0	16 923	16 923	
Revenus du domaine	2 300	2 972	672	129,22 %	1 880	2 111	230	112,30 %
Taxe d'exploitation Pétrolière	23 000	22 407	-593	97,42 %	28 952	28 483	-469	98,40 %
Taxes / Carburant	116	123	7	106,03 %	102	105	3	102,80 %
Taxes d'abatage	1 300	1 354	54	104,15 %	1 260	1 299	39	103,10 %
Taxe de publicité	506	258	-247	50,99 %	456	437	-19	95,90 %
Taxes/encours bancaires	56	581	525	1037,50 %	2	0	-2	0,00 %
TST	62 947	55 756	-7 192	88,58 %	53 612	51 338	-2 274	95,80 %
Taxe spéc/com° téléphone	24 194	23 394	-800	96,69 %	21 545	20 425	-1 120	94,80 %
Taxe sur le caoutchouc	1	168	167	16800,00 %	74	78	4	105,80 %
TDT	1 519	1 419	-99	93,42 %	1 381	1 298	-82	94,00 %
TSSMP	17	37	21	217,65 %	109	102	-7	93,20 %
total impôts indirects	637 957	609 733	-28 224	95,58 %	553 973	579 520	25 547	104,60 %

total impôts directs et indirects	1 811 769	1 768 764	-43 004	97,63 %	1 617 763	1 605 746	-12 018	99,30 %
FDFP	15 972	13 336	-2 636	83,50 %	13 708	11 805	-1 903	86,10 %
Prélèv. / jeux casino	3	7	4	233,33 %	238	163	-75	68,40 %
FIRCA	6 586	7 718	1133	117,19 %	6 203	6 974	771	112,40 %
TETTA	2 576	2 434	-142	94,49 %	2 312	2 569	258	111,10 %
CSBA	1 568	488	-1080	31,12 %	3 073	3 088	15	100,50 %
TDZTR	18 300	17 318	-982	94,63 %	17 260	16 977	-283	98,40 %
TPC	2 035	1 855	-180	91,15 %	1 933	1 917	-16	99,20 %
TSTDS	2 473	1 529	-944	61,83 %	1 899	2 029	130	106,90 %
TTU	0	7	7		25	1	-24	5,00 %
Redevance RTI	6 994	7 275	281	104,02 %	6 782	6 244	-538	92,10 %
Taxe pour la lutte contre le SIDA	1064	621	-443	58,36 %	800	820	20	102,50 %
TSPE	0	0	0		4	11	7	312,20 %
Autres taxes	57 571	52 591	-4 980	91,35 %	54 237	52 599	-1 637	97,00 %
Total général	1 869 339	1 821 355	-47 984	97,43 %	1 672 000	1 658 345	-13 655	99,20 %

Sources du tableau : La DGI en Chiffre 2016. Source des données : RPI ; SRI Intérieur ; GUOAR, nos calculs

Annexe 4 : Répartition des recettes brutes par type de recouvrement

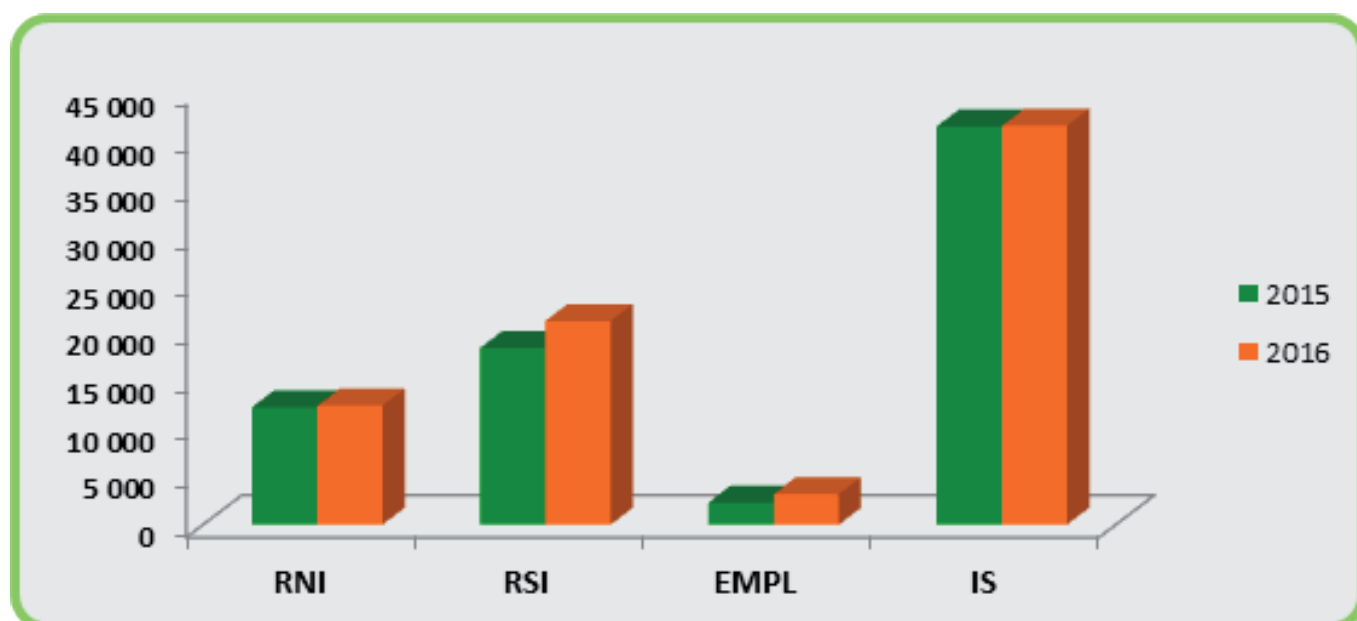
Montants en millions de FCFA

	Année 2016				Année 2015			
	Spontanés		Actions particulières		Spontanés		Actions particulières	
	réal.	%	réal.	%	réal.	%	réal.	%
Impôt Bic réel	205 536	12,42	22 165	13,31	183 357	12,50	19 765	10,41
Impôt Bic rsi	5 406	0,33	1 251	0,75	3 946	0,30	1 152	0,61
Impôt Bnc	2 223	0,13	2 993	1,80	2 244	0,20	3 694	1,95
Retenues bic-bnc	18 056	1,09	1 817	1,09	15 722	1,10	7 171	3,78
Impôt Bic pétrole-gaz	52 284	3,16	0	0,00	38 480	2,60	27 981	14,74
ITS	366 333	22,14	36 711	22,05	330 179	22,50	23 374	12,32
Patentes commerce	59 234	3,58	5 973	3,59	53 181	3,60	4 930	2,60
Patentes transport	8 705	0,53	471	0,28	7 939	0,50	412	0,22
Igr	26	0,00	638	0,38	199	0,00	619	0,33
Prélèv. AIRSI	14 126	0,85	2 255	1,35	12 344	0,80	2 293	1,21
Impôt synthétique	7 313	0,44	698	0,42	7 569	0,50	727	0,38
Contribution pour la sortie de crise	1	0,00	33	0,02	4	0,00	76	0,04
CRN	10	0,00	58	0,03	7	0,00	65	0,03
Irvn	57 099	3,45	5 840	3,51	54 719	3,70	7 214	3,80
Irc	15 261	0,92	1741	1,05	13 289	0,90	865	0,46
Impôt foncier	61 195	3,70	18 421	11,06	55 021	3,70	17 293	9,11
Droits d'enregistrement	25 992	1,57	1 072	0,64	15 398	1,00	1 342	0,71
Droit d'enreg./café-cacao	128 510	7,77	12	0,01	86 244	5,90	0	0,00
Droits de Timbres	12 798	0,77	673	0,40	11 437	0,80	1 049	0,55
Produits des vignettes	16 084	0,97	19	0,01	14 846	1,00	80	0,04
Tva	311 531	18,83	49 694	29,84	283 288	19,30	44 707	23,56
TOB (ex Tps)	55 462	3,35	308	0,18	48 908	3,30	115	0,06
Taxes/tabac	10 731	0,65	0	0,00	13 770	0,90	1 000	0,53
Taxes/boisson	19 078	1,15	6	0,00	17 850	1,20	362	0,19

Taxes d'assurances	14 192	0,86	884	0,53	13 225	0,90	1 209	0,64
Taxes domaniales	37 849	2,29	1 526	0,92	47 996	3,30	1 413	0,74
Revenus du domaine	2 913	0,18	59	0,04	2 032	0,10	79	0,04
Taxe exploitation Pétrolière	22 407	1,35	0	0,00	16 491	1,10	11 992	6,32
Taxes / Carburant	123	0,01	0	0,00	105	0,00	0	0,00
Taxes d'abattement	1 265	0,08	89	0,05	1 209	0,10	90	0,05
Taxe de publicité	244	0,01	14	0,01	379	0,00	58	0,03
Taxes/encours bancaires	526	0,03	55	0,03	0	0,00	0	0,00
Taxe sur les télécom (TST)	45 016	2,72	10 740	6,45	44 325	3,00	7 013	3,70
Taxe spéc/communicat ^o téléphoniq	23 369	1,41	25	0,02	19 695	1,30	730	0,38
Taxe sur le caoutchouc	167	0,01	1	0,00	71	0,00	7	0,00
Taxe pour le dev touristique (TDT)	1 329	0,08	90	0,05	1 140	0,10	158	0,08
TSSMP	36	0,00	1	0,00	99	0,00	3	0,00
FDFP	13 336	0,81	0	0,00	11 805	0,80	0	0,00
Prélèv. / jeux casino	7	0,00	0	0,00	149	0,00	14	0,01
FIRCA	7 627	0,46	91	0,05	6 395	0,40	580	0,31
TETTA	2 403	0,15	31	0,02	2 569	0,20	0	0,00
CSBA	457	0,03	31	0,02	3 040	0,20	48	0,03
TDZTR	17 318	1,05	0	0,00	16 943	1,20	34	0,02
TPC	1 824	0,11	31	0,02	1 848	0,10	69	0,04
TSTDS	1 529	0,09	0	0,00	2 029	0,10		
TTU	7	0,00	0	0,00	1	0,00		
Redevance RTI	7 275	0,44	0	0,00	6 244	0,40		
Taxe / SIDA	621	0,04	0	0,00	820	0,10		
TSPE	0	0,00	0	0,00	11	0,00		
Total général	1 654 837	100,00	166 518	100,00	1 468 563	100,00	189 782	100,00

Sources : RPI, SRI Intérieur ; nos calculs

Annexe 5 : Nombre de contribuables assujettis aux impôts professionnels



Source : DOA

Annexe 6 : Contribuables assujettis aux impôts professionnels

	ANNEE 2016					ANNEE 2015				
	REEL	RSI	EMPL	IS	TOTAL	REEL	RSI	EMPL	IS	TOTAL
DGE	716		116	0	832	629		114	0	743
DRAN1	1 632	4 430	272	3 715	10 049	1 944	4 276	239	4 130	10 589
DRAN2	494	864	72	2 900	4 330	475	815	58	3 639	4 987
DRAN3	1 656	1 800	175	6 929	10 560	1 679	1 662	161	6 985	10 487
DRAN4	255	732	4	1 109	2 100	363	715	14	1 308	2 400
DRAN5	591	1 593	63	4 478	6 725	595	1 940	61	6 375	8 971
DRAN6	350	2 224	66	2 054	4 694	346	1 504	60	1 827	3 737
DRAS1	1 478	3 056	51	3 732	8 317	1 371	2 439	54	2 965	6 829
DRAS2	1 840	3 320	87	3 841	9 088	1 873	2 219	57	2 711	6 860
TOTAL ABIDJAN	9 012	18 019	906	28 758	56 695	9 275	15 570	818	29 940	55 603
DR Abengourou	82	95	221	468	866	62	65	192	431	750
DR Aboisso	176	238	192	952	1 558	157	200	162	835	1 354
DR Agboville	127	147	204	730	1 208	137	126	153	630	1 046
DR Bondoukou	74	174	63	653	964	72	167	76	645	960
DR Bouaké	251	432	76	1 539	2 298	229	393	50	1 454	2 126
DR Dabou	90	127	127	490	834	61	118	66	468	713
DR Daloa	386	181	255	1 289	2 111	169	92	208	844	1 313
DR Dimbokro	74	86	49	457	666	67	79	31	409	586
DR Gagnoa	696	225	24	1 312	2 257	465	201	64	1 201	1 931
DR Guiglo	131	122	185	442	880	175	69	135	458	837
DR Korhogo	258	456	196	783	1 693	609	363	0	741	1 713
DR Man	322	81	13	881	1 297	132	81	87	742	1 042
DR Odienné	36	72	71	257	436	23	59	69	293	444
DR San-Pedro	443	422	395	1 266	2 526	375	409	0	1 210	1 994
DR Yamoussoukro	220	306	196	1 209	1 931	203	382	186	1 096	1 867
TOTAL INTERIEUR	3 366	3 164	2 267	12 728	21 525	2 936	2 804	1 479	11 457	18 676
TOTAL DGI	12 378	21 183	3 173	41 486	78 220	12 211	18 374	2 297	41 397	74 279

Source : DOA

Annexe 7 : Répartition du personnel par direction et par formation de base

DIRECTION	Fiscaliste		Non fiscaliste		TOTAL		ECARTS 2016 / 2015
	2016	2015	2016	2015	2 016	2 015	
CAB DG	21	19	32	34	53	53	0
IGSF	38	47	31	26	69	73	-4
DLCD	25	24	10	10	35	34	1
DPESF	8	8	30	31	38	39	-1
DCQ	3	4	14	13	17	17	0
DDCFET	16	16	27	23	43	39	4
DCAD	8	8	30	31	38	39	-1
DEVF	92	95	36	39	128	134	-6
DGE	82	92	20	20	102	112	-10
DI	1		99	101	100	101	-1
DOA	36	36	17	16	53	52	1
DREC	20	23	5	4	25	27	-2
RPI	25	25	148	129	173	154	19
DRHMG	70	36	130	115	200	151	49
dont inactif (formation, détachement, ...)	51	17	29	17	80	34	46
HMI			42	44	42	44	-2

TOTAL DIRECTIONS CENTRALES	445	433	671	636	1 116	1 069	47
DRAN I	127	128	126	125	253	253	0
DRAN II	83	82	75	73	158	155	3
DRAN III	179	187	97	99	276	286	-10
DRAN IV	85	84	50	52	135	136	-1
DRAN V	92	96	66	65	158	161	-3
DRAN VI	74	75	76	73	150	148	2
DRAS I	111	111	63	64	174	175	-1
DRAS II	178	181	93	88	271	269	2
TOTAL DR ABIDJAN	929	944	646	639	1 575	1 583	-8
DR ABENGOUROU	49	51	37	34	86	85	1
DR ABOISSO	64	67	51	49	115	116	-1
DR AGBOVILLE	53	55	50	50	103	105	-2
DR BONDOUKOU	50	51	27	24	77	75	2
DR BOUAKE	67	68	56	51	123	119	4
DR DABOU	46	46	48	47	94	93	1
DR DALOA	74	77	45	44	119	121	-2
DR DIMBOKRO	50	52	22	21	72	73	-1
DR GAGNOA	43	44	38	38	81	82	-1
DR GUIGLO	34	37	26	23	60	60	0
DR KORHOGO	57	59	40	32	97	91	6
DR MAN	39	39	23	21	62	60	2
DR ODIENNE	21	21	15	13	36	34	2
DR SAN-PEDRO	76	81	35	37	111	118	-7
DR YAKRO	78	80	55	52	133	132	1
TOTAL DR INTERIEUR	801	828	568	536	1 369	1 364	5
Total général	2 175	2 205	1 885	1 811	4 060	4 016	44

Source : DRHMG

Annexe 8 : Répartition du personnel par direction et par catégorie

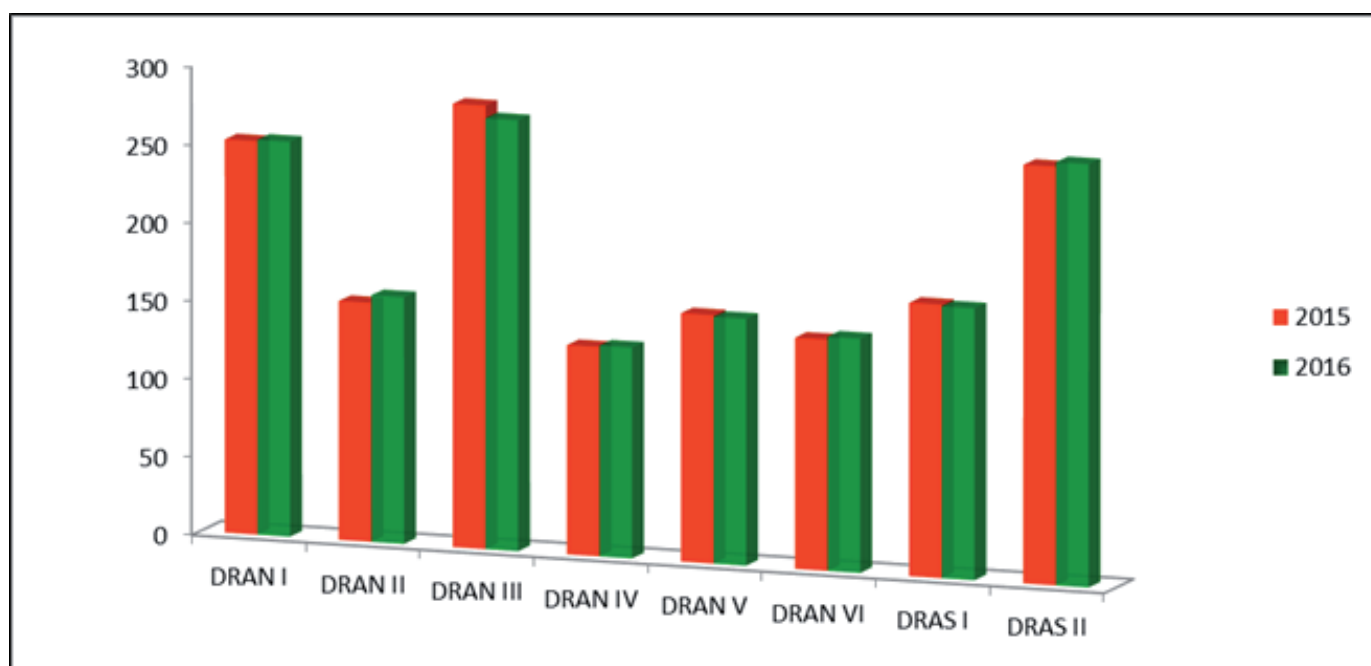
	DIRECTION CENTRALES	DR ABIDJAN	DR INTERIEUR
A	55,7 %	35,1 %	33,9 %
B	31,0 %	37,3 %	33,1 %
C - D	13,3 %	27,6 %	33,0 %

Annexe 9 : Répartition des personnels par grade

	A4 - A7		A3 - A2		B1 - B3		C-D		Total	
	Cadres supérieurs		Cadres moyens sup.		Cadres moyens		Autres agents			
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Fiscalistes	630	604	466	490	608	626	471	485	2 175	2 205
Non fiscalistes	221	198	322	284	778	781	564	548	1 885	1 811
Total général	851	802	788	774	1 386	1 407	1 035	1 033	4 060	4 016

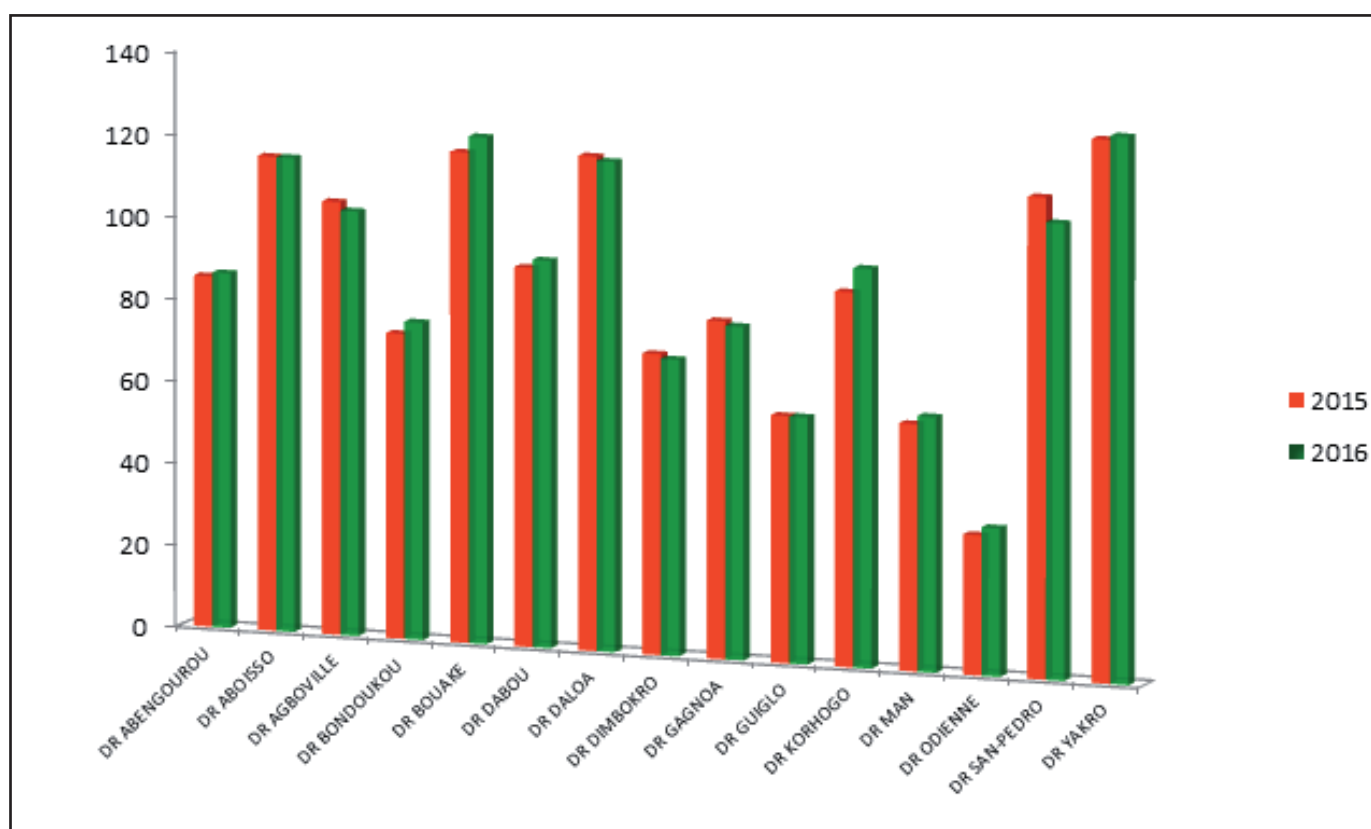
Source : DRHMG, nos calculs

Annexe 10 : Effectifs des Directions Régionales d'Abidjan



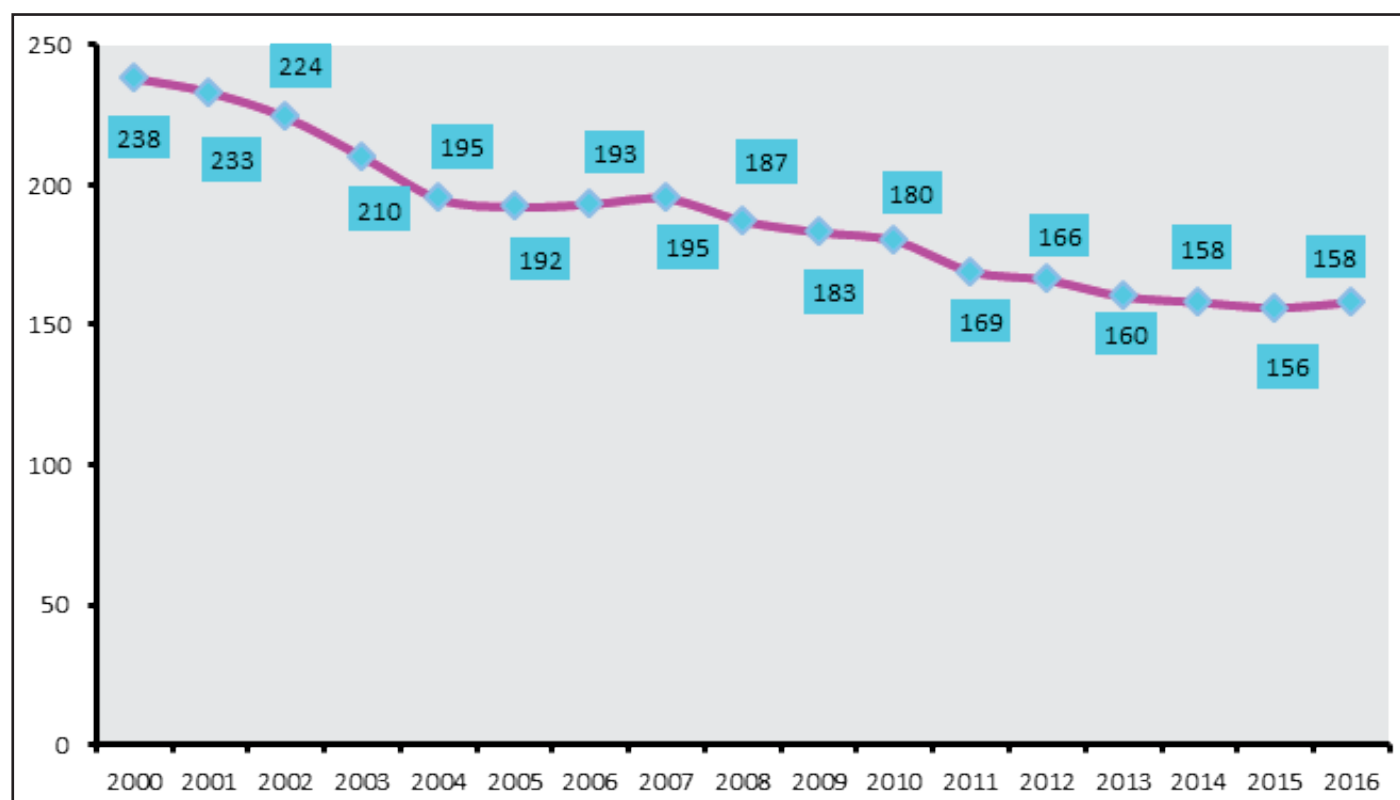
Source : DRHMG, nos calculs

Annexe 11 : Effectifs des Directions Régionales de l'Intérieur



Source : DRHMG, nos calculs

Annexe 12 : Rapport de masculinité



Source : DRHMG, nos calculs

Annexe 13 : Evolution des services de la DGI 2014 à 2016

Services par métier	2014	2015	2016	ECART
Services d'encadrement	93	103	105	2
Services d'assiette	214	215	221	6
Services de recouvrement	242	243	245	2
Services de contrôle	21	22	26	4
Services techniques	55	56	56	0
Total	625	639	653	14

Annexe 14 : Répartition des budgets de fonctionnement et d'investissement (En millions de CFA)

DÉSIGNATION	2016			2015		
	Fonctionnement	investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Cabinet DG et Directions centrales	4 437	2500	6 937	3718	1 500	5 218
Directions Régionales Abidjan	31	0	31	64		64
Directions Régionales Intérieur	44	0	44	116		116
Services de base	779	0	779	931		931
Total	5 291	2 500	7 791	4 829	1 500	6 329

Source : DRHMG

Annexe 15 : Récapitulatif du matériel roulant par Direction

DIRECTIONS	Motos			Véhicules		
	2016	2015	Ecart 2016 / 2015	2016	2015	Ecart 2016 / 2015
TOTAL DGI	213	206	7	567	556	11
DIRECTIONS CEN-TRALES	1	1	0	260	271	-11
DRAN 1			0	14	13	1
DRAN 2	8	8	0	10	9	1
DRAN 3			0	18	17	1
DRAN 4	2	2	0	7	7	0
DRAN 5	4		4	6	6	0
DRAN 6	3		3	9	9	0
DRAS 1				8	7	1
DRAS 2				22	21	1
DR Abengourou	14	14	0	10	10	0
DR Aboisso	24	24	0	13	12	1
DR Agboville	11	11	0	17	15	2
DR Bouaké	13	13	0	26	16	10
DR Bondoukou	15	15	0	11	11	0
DR Dabou	9	9	0	10	10	0
DR Daloa	17	17	0	18	18	0
DR Dimbokro	15	15	0	11	11	0
DR Gagnoa	9	9	0	12	11	1
DR Guiglo	8	8	0	8	8	0
DR Korhogo	17	17	0	13	11	2
DR Man	9	9	0	11	10	1
DR Odienné	9	9	0	7	7	0
DR San Pedro	9	9	0	15	15	0
DR Yamoussoukro	16	16	0	20	21	-1
Dons aux autres services et Ministères			0	11	10	1
Instance d'attribution				14		

Source : DRHMG

Annexe 16 : Récapitulatif du matériel informatique par Direction et RPI

	ANNEE 2016		ANNEE 2015	
	MICRO	IMPRIMANTE	MICRO	IMPRIMANTE
ENSEMBLE DGI	3 480	1 557	3 204	1 479
TOTAL Directions Centrales	849	364	753	326
CABINET DG	52	40	43	36
DCAD	54	16	49	12
DDCFET	45	25	42	23
DCQ	18	12	15	10
DEVF	58	28	49	18
DGE	100	48	89	46
DI	137	40	115	28
DLCD	40	23	39	23
DPESF	56	19	50	19
DREC	23	13	18	11
DRHMG	165	70	159	70
DOA	37	15	33	13
IGSF	64	15	52	17
TOTAL DR ABIDJAN	1 394	564	1 289	533
DRAN 1	210	96	197	94
DRAN 2	168	70	151	67
DRAN 3	220	82	207	109
CME NORD	24	9	22	7
DRAN 4	108	43	96	46
DRAN 5	143	41	129	23
DRAN 6	125	64	112	63
DRAS 1	150	55	140	58
DRAS 2	209	92	198	56
CME SUD	32	9	32	8
EQUIPE SNDI	2	1	2	1
REGIE TSE	3	2	3	1
TOTAL DR INTÉRIEUR	1 088	550	1 019	540
DR Abengourou	61	25	55	25
DR Aboisso	102	67	92	58
DR Agboville	71	28	53	28
DR Bondoukou	55	29	47	28
DR Bouaké	45	13	97	50
DR Dabou	71	29	67	29
DR Daloa	94	57	85	55
DR Dimbokro	70	40	59	34
DR Gagnoa	96	54	90	51
DR Guiglo	52	28	44	25
DR Korhogo	83	56	72	46
DR Man	46	28	40	26

DR Odienne	28	13	22	11
DR San-Pédro	88	39	82	37
DR Yamoussoukro	126	44	114	37
TOTAL RPI	149	79	143	80
RPI Abidjan nord 1	13	9	14	7
RPI Abidjan nord 2	16	11	13	10
RPI Abidjan nord 3	12	9	10	9
RPI Abidjan nord 4	4	3	2	3
RPI Abidjan sud 1	20	13	20	13
RPI Abidjan sud 2	20	6	17	5
RPI Abidjan sud 3	17	12	15	12
RPI Abengourou	10	6	7	6
RPI Bouaké	1		17	6
RPI Daloa	14	6	10	5
RPI San-Pedro	12	1	10	1
RPI Yamoussoukro	10	3	8	3

Source : DI

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2016

TABLE DES MATIÈRES





REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
État - Droit - Travail



Ensemble, cultivons le civisme fiscal



Direction de la Communication et de la Qualité SFV 103 Abidjan, République de Côte d'Ivoire
Abidjan Plateau, 06^{ème} administrative, tour E - 3^{ème} étage / Tél. : +225 20 21 49 79 / 20 21 68 02
Fax : +225 20 21 73 61 - Email : info@dgi.gov.ci / Site web : www.dgi.gov.ci

Ligne verte 800 88 888

SOMMAIRE.....	3
LISTE DES TABLEAUX	5
LISTE DES ANNEXES.....	5
PARTIE INTRODUCTIVE	7
ÉDITORIAL	9
QUELQUES CHIFFRES CLES DE LA DGI EN 2016.....	10
PREMIÈRE PARTIE : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS	13
I. MISSIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS.....	15
A- Mission de politique fiscale.....	15
B- Mission d'assiette, de recouvrement et de contrôle de l'impôt.....	15
C- Mission de gestion du cadastre, du domaine de l'Etat et des hypothèques	15
II. ORGANISATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS EN 2016.....	15
A- Structure organisationnelle de la DGI	15
B- Comité exécutif issu de la nouvelle organisation de la DGI	16
DEUXIÈME PARTIE : PERFORMANCES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS	21
I. ÉLÉMENTS DE GESTION.....	23
A- Ressources humaines.....	23
1- Effectif global de la DGI en fin d'année 2016	23
2- Répartition par grade et par formation de base.....	23
3- Distribution du personnel par grandes missions de la DGI	24
B- Etat des services	24
C- Moyens matériels et financiers.....	25
1- Matériels roulants	25
2- Matériels informatiques	25
3- Moyens financiers.....	25
D- Tissu fiscal	26
1- Impôts divers	26
2- Impôt foncier.....	26
a. Assujettis à l'impôt foncier	26
b. Parcelles.....	27
c. Emissions d'impôt foncier	27
II. ÉVOLUTION DES PRÉVISIONS ET DES RECOUVREMENTS	28
A- Prévisions de recettes en 2016 par rapport à 2015	28

B- Réalisations globales de recettes fiscales en 2016.....	28
C- Principales caractéristiques des recettes recouvrées en 2016.....	28
1- Paiements spontanés et actions particulières	28
2- Différents niveaux de performance.....	28
TROISIÈME PARTIE : GRANDES RÉFORMES DE L'ADMINISTRATION FISCALE EN 2016 ...	31
I. MESURE D'ELARGISSEMENT DE L'ASSIETTE.....	33
A- Mesure d'amnistie fiscale	33
B- Opérations de recensements ciblés	33
1- Résultats en matière d'impôt foncier	34
2- Résultats en matière d'impôts divers.....	34
3- Difficultés rencontrées	34
II. LIVRE FONCIER ELECTRONIQUE : UN OUTIL MODERNE POUR LA CÉLÉRITÉ ET LA SECURITÉ DANS LA GESTION DES ACTES DE LA CONSERVATION FONCIÈRE	34
A- Présentation des étapes de la mise en place du LIFE	35
B- Niveau de pénétration du LIFE.....	36
III. MISE EN PLACE DES TÉLÉPROCÉDURES : E-LIASSE ET E-IMPÔT	36
A- Mise en place d'une solution pour la dématérialisation des états financiers : E-LIASSE...36	
1- Avantages de la solution E-liasse.....	36
2- E-liasse : un logiciel à plusieurs modules et fonctionnalités.....	36
B- Mise en place d'une plateforme informatique pour la déclaration et le paiement des impôts et taxes en ligne : e-impots.gouv.ci.....	37
1- Avantages de la dématérialisation des déclarations et des paiements.....	37
2- Objectifs de la dématérialisation des déclarations et des paiements.....	37
3- Fonctionnalités du portail E-impots.gouv.ci	39
IV. REFORMES ADMINISTRATIVES ET ORGANISATIONNELLES.....	40
A- Création d'une Direction des Moyennes Entreprises et de deux (2) nouveaux Centres des Moyennes Entreprises	40
B- Amélioration de l'organisation fonctionnelle de la DGI.....	41
V. LES AUTRES ACTIVITÉS CONNEXES.....	41
A- Amélioration du rapport sur la dépense fiscale	41
B- Cadre d'échange fructueux avec les parties prenantes	41
C- Bénéfices des activités de coopération.....	42
CONCLUSION	43
ANNEXES	47
TABLE DES MATIÈRES.....	61

Achevé d'imprimé sur les presses de
l'Imprimerie de la Direction Générale des Impôts.

DGI © Décembre 2017

Mise en page et Illustrations : **Imprimerie DGI**

Photos, tableaux et graphiques : **DPSEF**